



NEUVECELLE 82



Bulletin municipal n° 5

Janvier 1982

Le mot du Maire

Neuvecelloises, Neuvecellois,

Ce cinquième bulletin d'information donne l'occasion à toute l'équipe municipale de s'exprimer, chacun sur les sujets de son choix.

Nos annonceurs sont en augmentation, ce qui est un signe évident de bonne santé.

En début d'année 1981, nous avons éprouvé une grande tristesse avec la disparition brutale de notre ami Bernard Colloud, et puis les choses reprenaient leur cours après réaménagement du personnel communal qu'il convient de féliciter pour son efficacité.

Les travaux d'eau et d'assainissement se sont poursuivis, ainsi que différentes réfections de chaussées (Valère, Bois du Feu, Grande-Rive et Verlagny).

La zone artisanale a vu l'installation de l'atelier Cometti et la pose de la première pierre de l'usine Simonazzi. Nous leur souhaitons bon vent.

Un concours de maisons et de balcons fleuris a eu lieu en septembre ; je pense qu'il y a lieu de poursuivre cette action en l'améliorant, pour le plus grand plaisir des yeux.

Puis, le 7 novembre 1981, nous avons éprouvé un grand plaisir en inaugurant le groupe scolaire de Milly. Ce jour fera date dans les annales municipales et maîtres et élèves garderont, longtemps je l'espère, le souvenir de cette journée.

Quelques recommandations pratiques :

- certains chiens continuent à errer, cela risque de coûter quelques désagréments à leurs propriétaires, le chenil intercommunal étant bien au point ;*
- cela m'amène à recommander au maximum l'utilisation des sacs plastiques, de les déposer à temps afin d'éviter les spectacles de détritux épars le long des chemins. Utilisez au mieux les containers à verres afin d'éviter à nos amis boueux un risque d'accident toujours possible ;*
- nous invitons également les riverains qui ne l'auraient pas fait, à procéder à l'élagage réglementaire de leurs haies et au fauchage de leurs prés, dans un souci du respect du voisin et des voies publiques.*

Enfin, la commune étant une grande famille, nous nous associons à tous ceux qui ont connu de joyeux événements comme à ceux qui ont vécu des moments douloureux.

A tous, je présente mes vœux les meilleurs pour 1982 et que la paix règne dans nos familles et dans nos villages.

Joseph DEGRANGE.

Notre couverture :

En haut à droite : armoiries des Seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle).

Héraldique : de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable. Devise : *UBIQUE* (partout)

Au centre : nouveau groupe scolaire de Milly

SYNTHESE

procédé d'isolation thermique
à base de mousse de polyuréthane
classée M1 au C.S.T.B.

Stable, de densité variable selon son utilisation,
appliquée IN-SITU par projection entre parois,
en coulée sur dalle, plancher, toiture,
en projection sous plafond, sous bardage,
le meilleur investissement
pour économiser l'énergie
et améliorer le confort de l'habitat

Grange Isolation

"Les Frégates" • MARGENCEL
Téléphone 71.20.36

DURONZIER CHAUSSEUR

Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP

Sports
Détente

le moulin à poivre

Route d'Abondance / Neuvécelle-sur-Evian
Tél. 75.21.84



Dans un nouveau cadre

Si vous en avez assez des bons petits plats mijotés...
enfin de la mauvaise cuisine !!!

Et s'il n'est pas trop bourré,
le patron vous propose ses spécialités au poivre

SAGRADRANSE

sables et graviers
gravillons pour routes

AMPHION-LES-BAINS
Tél. (50) 72.00.05

VONGY-THONON
Tél. 71.28.72

Entreprise générale du bâtiment

S.A.R.L. CASSET

Carrelages • Plâtrerie • Peinture
Revêtements muraux

Successeurs de Lucien Casset
Maison fondée en 1924

Directeur-gérant : G. GUILLEAU
5, avenue de Noailles
74500 EVIAN
Téléphone 75.13.16

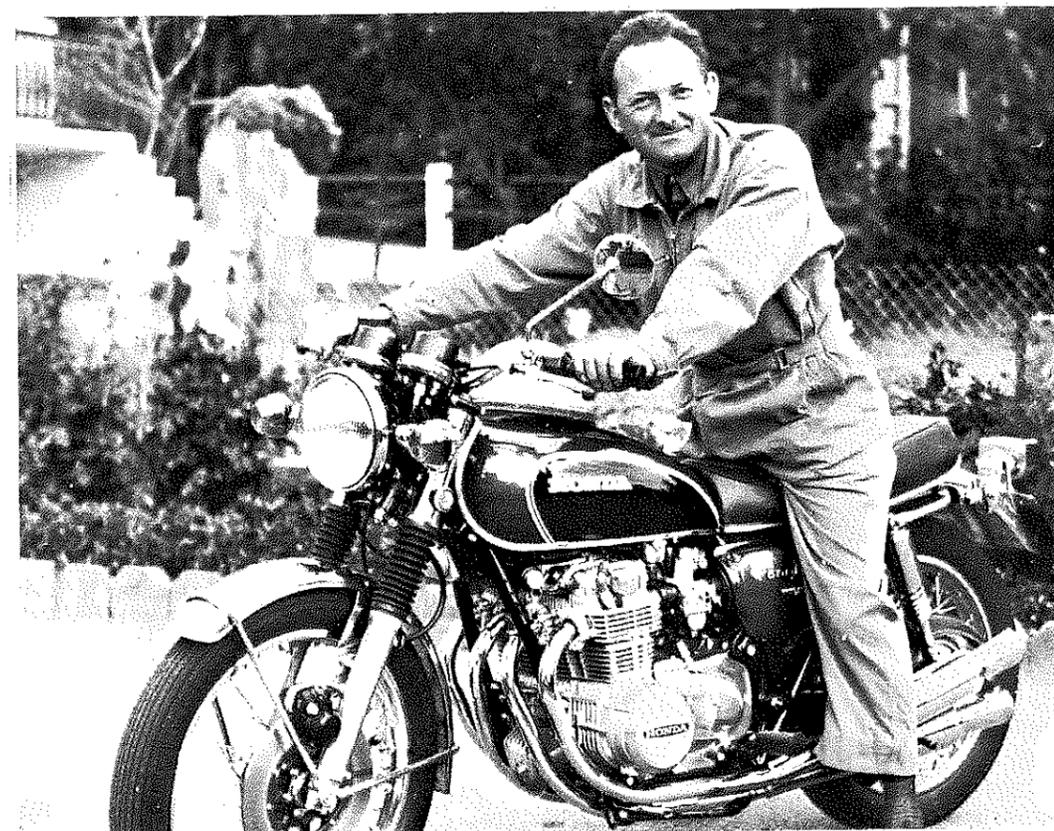
Aucune confusion avec les homonymes récents ou éventuels



Poney-Club cavalcade

CHATEAU DE NEUVECELLE • NEUVECELLE-SUR-EVIAN
Manège couvert - Carrière - Leçons - Promenades
Pique-niques - Jeux - Stages de vacances
Pour enfants de 4 à 13 ans

A notre ami Bernard Colloud



Lorsque ces lignes paraîtront à nos yeux, nous nous rapprocherons d'un bien triste anniversaire : celui de la disparition trop brutale de notre ami Bernard Colloud.

En effet, ce 25 janvier 1981, ce fut dans la région, comme une violente explosion, un choc terrible ; en un clin d'œil, l'abîme.

Les qualités de Bernard, inutile d'y revenir. Tout le monde les connaissait, elles dépassaient nos frontières communales. Sur nos routes, tempêtes de neige, inondations et j'en passe ; dans nos écoles, son esprit pratique a contribué à améliorer certaines installations, de surcroît il était très bon pédagogue ; son "Clos Cachat" et ses machines ; pour la fête scolaire ainsi que pour la kermesse de Neuvécelle il était la cheville ouvrière. Tout ici parle de lui.

Dans son travail, il y avait de la bonne humeur. Il avait su s'entourer d'éléments parfaitement valables et former une excellente équipe qui continue dans cette voie. Relève qui n'a pas été facile, mais ses compagnons très sérieux ne peuvent qu'être loués de leur conscience professionnelle.

En 1969, Robert Magnin, alors maire de Neuvécelle, avait eu la chance de découvrir Bernard et d'apprécier ce jeune homme. Nous, nous avons eu la douleur de le perdre.

La gaieté, le sourire, l'amabilité, la sensibilité de Bernard ne sont concrètement plus là. Mais a dit quelqu'un : "Il faut compenser l'absence par le souvenir. La mémoire est le miroir où nous regardons les absents".

Françoise Beetschen-Buttay.

état civil

année 1881

• NAISSANCES

- le 7 janvier 1881, Julie GRUZ, fille de Louis et de Marianne NOIR, domiciliés au hameau de Milly ;
- le 15 janvier 1881, Marie-Claudine LAURENT, fille de Jean et de Joseph VESIN, domiciliés au hameau de Verlagny ;
- le 18 janvier 1881, François LEVRAY, fils d'Ernest et de Rosalie RAYMOND, domiciliés au hameau du Rond-Point ;
- le 27 février 1881, Albertine PEILLEX, fille de Marie et de Marie ECHERNIER, domiciliés au hameau de Maraïche ;
- le 10 mars 1881, Marie-Marguerite MAGNIN, fille de François et de Thérèse BOUCHEX, domiciliés au hameau de Milly ;
- le 8 avril 1881, Jules LUGRIN, fils de Julien et de Pauline RAYMOND, domiciliés au hameau du Chef-Lieu ;
- le 9 avril 1881, Ernest GRANJUX, fils d'Honoré et d'Elizabeth DUTRUEL, domiciliés au hameau de Grande-Rive ;
- le 24 avril 1881, Félix DEGRANGE, fils de Joseph et de Julie BURQUIER, domiciliés au hameau de Milly ;
- le 19 mai 1881, Jean-François PERAY, fils de Félix et de Marie CHARPIN, domiciliés au hameau de Verlagny ;
- le 21 juin 1881, Louise DEGRANGE, fille de Marie et de Marie ARRANDEL, domiciliés au hameau de Milly ;
- le 26 juillet 1881, Jeanne DUCRET, fille de Mathieu et de Louise BRACONNAY, domiciliés au hameau de Grande-Rive ;
- le 4 août 1881, Victor BUINOUD, fils de César et de Léonie GRIVAZ, domiciliés au hameau de Grande-Rive ;
- le 22 octobre 1881, Edmond BRACONNAY, fils de Louis et de Marie JACQUIER, domiciliés au hameau de Grande-Rive ;
- le 4 novembre 1881, François LAURENT, fils de François et de Félicie VOILLAT, domiciliés au hameau de Verlagny ;
- le 15 novembre 1881, Henri PERRET, fils de Jean et de Marie CHEVALLAY, domiciliés au hameau de Verlagny ;
- le 21 novembre 1881, Jeanne DEMIAUX, fille de Célestin et de Jeanne LAURENT, domiciliés au hameau de Maraïche ;
- le 5 décembre 1881, Claude BURQUIER, fils d'Adrien et de Marie PITTET, domiciliés au hameau de Lécherot ;
- le 25 décembre 1881, Jeanne VIEILLE, fille de Jean et d'Henriette SAUNIER, domiciliés au hameau des Confertes ;
- le 31 décembre 1881, Joseph ALLEMAND, fils de Marie et de Marie COLLIARD, domiciliés au hameau de Chez Granjux.

• MARIAGES

- le 4 mai 1881, Joseph MAGNIN, cultivateur, domicilié au hameau de Milly et Angélique BURQUIER, cultivatrice, domiciliée au hameau de Lécherot ;
- le 18 mai 1881, Jacques BURNET, cultivateur, domicilié à Maxilly et Julie LAURENT, ménagère, domiciliée au hameau de Verlagny ;
- le 27 juillet 1881, Joseph CRETALLAZ, instituteur, domicilié au hameau de Verlagny et Adélaïde HOMINAL, domiciliée à Abondance ;
- le 3 novembre 1881, Joseph CURTET, mécanicien, domicilié au hameau de Grande-Rive et Marie-Joséphine MAITRE, couturière, domiciliée au hameau de Grande-Rive.

• DÉCÈS

- le 18 février 1881, Françoise LAURENT, née TABERLET, 69 ans, domiciliée au hameau de Verlagny ;
- le 6 avril 1881, Jeanne BONNEVIE, 4 ans, domiciliée au hameau de Grande-Rive ;
- le 7 avril 1881, Marie-Françoise CHAPPUIS, née VESIN, 67 ans, domiciliée au hameau de Grande-Rive ;
- le 10 avril 1881, Jules LUGRIN, 2 jours, domicilié au hameau du Chef-Lieu ;
- le 27 avril 1881, Claudine CHEVALLAY, 61 ans, domiciliée au hameau de Maraïche ;
- le 10 mai 1881, Jean-Marie CUILLERY, 55 ans, domicilié au hameau de Chez Seuvay ;
- le 17 mai 1881, Joseph CHEVALLAY, née MUSY, 74 ans, domiciliée au hameau de Verlagny ;
- le 25 mai 1881, Louis MUSY, 7 ans, domicilié au hameau de Grande-Rive ;
- le 5 août 1881, Antoinette GRANJUX, née PARMESIN, 73 ans, domiciliée au hameau de Grande-Rive ;
- le 14 août 1881, Sylvain MUSY, 50 ans, domicilié au hameau de Grande-Rive ;
- le 17 août 1881, Julie BRUCHON, 9 ans, domiciliée au hameau de Milly ;
- le 21 novembre 1881, Jean-Joseph MAGNIN, 84 ans, domicilié au hameau de Milly ;
- le 13 décembre 1881, François BIDAL, 63 ans, domicilié au hameau d'Ausnières ;
- le 29 décembre 1881, Andréanne LAURENT, née MARCHAND, 77 ans, domiciliée au hameau de Valère.

état civil

du 1^{er} décembre 1980
au 30 novembre 1981

• NAISSANCES

- le 21 janvier 1981, à Evian-les-Bains, Cyrille FELICI, fils d'Yves et de Yolande ELLOY, chemin des Confertes ;
- le 26 janvier 1981, à Evian-les-Bains, Alexandra JULLIARD, fille de Jean-Michel et de Josiane COLLOMB, avenue Seuvay ;
- le 8 février 1981, à Thonon-les-Bains, Jean-Charles HOIZEY, fils de Claude et de Chantal BAZ, chemin des Chênes ;
- le 4 mars 1981, à Evian-les-Bains, Martial BORCARD, fils de Jean-Claude et de Lucie CONTAT, chemin des Houches ;
- le 4 avril 1981, à Evian-les-Bains, Maryline RAYMOND, fille de François et de Catherine SEIGNEUR, chemin des Houches ;
- le 12 avril 1981, à Evian-les-Bains, Virginie BOUCHE, fille d'Yves et de Catherine MAGNOLIA, Chemin des Houches ;
- le 4 mai 1981, à Evian-les-Bains, Marie-Pascale DECOUZ, fille d'Emmanuel et de Marguerite CHENEVAS, place de l'Eglise ;
- le 14 mai 1981, à Evian-les-Bains, Sophie CHARPIN, fille de Christian et de Patricia RAILLARD, résidence Le Milly ;
- le 24 mai 1981, à Evian-les-Bains, Emilie et Caroline PEILLEX, filles d'Albert et Alice TERNISIEN, avenue Seuvay ;
- le 16 juin 1981, à Evian-les-Bains, Karine CHESSEL, fille de Roger et d'Edwige ECHERNIER, avenue de Forchez ;
- le 17 juin 1981, à Thonon-les-Bains, Claire BEAUGHEON, fille de Gérard et de Jacqueline CHARLES, résidence Le Milly ;
- le 24 juin 1981, à Evian-les-Bains, Gérard PITTET, fils de Serge et de Martine COLSON, Pré-de-l'Abbaye ;
- le 15 juillet 1981, à Evian-les-Bains, Jaël GARGALE, fille de Julien et de Dominique COCHETEUX, avenue de Maraïche ;
- le 21 juillet 1981, à Evian-les-Bains, Sylvain GARGALE, fils de Dominique et de Christiane CASTEL, avenue de Maraïche ;
- le 13 août 1981, à Evian-les-Bains, Olivier SARRASIN, fils d'Yvon et de Evelynne CURDY, avenue Seuvay ;
- le 8 septembre 1981, à Evian-les-Bains, Thierry MALLINJOU, fils de Pierre et de Françoise CHAPPUIS, avenue de Maxilly ;
- le 7 octobre 1981, à Evian-les-Bains, Sandra BEAUGHEON, fille de Gil et de Michèle DESCURNINGES, avenue de Valère ;
- le 18 novembre 1981, à Thonon-les-Bains, Sylvain LIEZE, fils de Patrick et d'Annie JACQUIER, chemin des Houches.

• MARIAGES

- le 12 janvier 1981, Claude PIONCHON, typographe, domicilié à Neuvecelle, avenue d'Evian et Brigitte PACCOT, agent hospitalier, domiciliée à Neuvecelle, avenue d'Evian ;
- le 23 mai 1981, Daniel VUILLERMET, employé des jeux, domicilié à Neuvecelle, avenue d'Evian et Martine DANENMAYER, aide commerciale, domiciliée à Neuvecelle, avenue d'Evian ;
- le 8 août 1981, Dominique BUTFAY, menuisier, domicilié à Neuvecelle, avenue de Lécherot, et Irène GUILLOTIN, ouvrière spécialisée, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Lécherot ;
- le 5 septembre 1981, Georges VELAIN, employé des PTT, domicilié à Neuvecelle, résidence Le Milly et Françoise TRIQUET, diététicienne, domiciliée à Neuvecelle, résidence Le Milly ;

- le 19 septembre 1981, Yves CATHALA, animateur, domicilié à St-Cergues-les-Voirons, La Tuilière et Véronique PARENT, sténodactylo-correspondancière, domiciliée à Neuvecelle, avenue de Milly ;
- le 26 septembre 1981, Eric DECURNINGE, comptable, domicilié à Thonon-les-Bains, 48, avenue de la Fontaine-Couverte et Nadine POSTEL, secrétaire, domiciliée à Neuvecelle, impasse du Flon ;
- le 27 juin 1981, à Evian-les-Bains, François FAVRE, avocat, domicilié à Evian-les-Bains, quai Baron-de-Blonay et Pascale ESCOUBES, étudiante, domiciliée à Neuvecelle, avenue du Léman ;
- le 22 août 1981, à Evian-les-Bains, Christian LUCAS, monteur en chauffage sanitaire, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maxilly et Isabelle TROIA, secrétaire, domiciliée à Evian-les-Bains, 28, impasse des Mémises ;
- le 24 octobre 1981, à Evian-les-Bains, Michel BILLON-REY, opticien, domicilié à Neuvecelle, parc de Maraïche et Sylvie JACQUES, étudiante en médecine, domiciliée à Evian-les-Bains, avenue des Mélézes.

• DÉCÈS

- le 7 décembre 1980, Jean SALOTTI, 57 ans, Pré-de-l'Abbaye ;
- le 1^{er} janvier 1981, Didier CHAPPUIS, 19 ans, avenue de Verlagny ;
- le 25 janvier 1981, Bernard COLLOUD, 43 ans, avenue de Milly ;
- le 19 février 1981, Henri LANGARD, 50 ans, rue des Pêcheurs ;
- le 12 mars 1981, Marie GREPILLAT, née BLANC, 76 ans, route de Grande-Rive ;
- le 29 mars 1981, Frédéric SCHULE, 89 ans, avenue de Verlagny ;
- le 3 avril 1981, Albert BRUNET, 58 ans, avenue de Forchez ;
- le 11 avril 1981, André GERBAULT, 63 ans, avenue de Maraïche ;
- le 23 avril 1981, Etienne COLEAU, 69 ans, résidence Le Milly ;
- le 3 mai 1981, Marie-Louise ZARA, née CETTOUR, 85 ans, avenue de Milly ;
- le 16 mai 1981, François PEILLEX, 70 ans, avenue de Lécherot ;
- le 27 juin 1981, Charles TROSSET, 83 ans, résidence Le Milly ;
- le 5 juillet 1981, René LEVRAY, 70 ans, Le Rond-Point ;
- le 21 août 1981, Lina Buttay, née DUTRUEL, 57 ans, avenue de Lécherot ;
- le 19 septembre 1981, Laurence GRANJUX, née JACQUIER, 77 ans, Rond-Point ;
- le 26 septembre 1981, Madeleine ROBART, 69 ans, avenue de Maraïche ;
- le 21 octobre 1981, Marcel HAON, 68 ans, avenue de Maraïche ;
- le 23 octobre 1981, Marcel BRUNIER, 85 ans, avenue de Forchez.

Faisons plus ample connaissance

avec l'Association des Donneurs de Sang

neuvecelle



*Les donneurs de sang sont des sages ou des fous.
Ils font sans ambages, don de tout
De leur sang, source de vie redonnée
De leur temps, pour un sourire apaisé*

Herdé.

Dès 1950, quelques courageux Neuvecellois et Neuvecelloises, sous l'impulsion de Paul Granjux et de son épouse Laurence (N° 6 et 7 à l'hôpital d'Evian), donnent leur sang à Evian et à Maxilly.

En 1967, il semble qu'une association locale peut rassembler et encourager les donneurs et futurs donneurs de Neuvecelle.

Après accord des anciens, M. Robert Magnin, maire et des conseillers municipaux, rendez-vous est pris avec M. Louis Baratay, président de la zone IV (Evian-Abondance) pour prendre contact et faire part de nos intentions au docteur Paul Bosson, directeur du centre de transfusion sanguine et à Claude Le Gac, président de la fédération savoyarde et aux habitants de Neuvecelle au cours d'une assemblée générale. Après avoir multiplié les contacts avec les associations voisines, un petit groupe de bonnes volontés, sous la responsabilité du président de zone, lance une assemblée générale le 7 février 1968, en mairie. Un comité formé de 13 membres est voté, comité qui va œuvrer avec le cœur, les moyens et la bonne volonté de chacun.

Membres du comité :

Bonnevie Gilbert, Chapuis Maurice, Granjux Marie-Françoise, Grépillat Françoise, Jacquier Yvonne, Lazareth Antoine, Magnin Félix, Maître Joseph, Rebet Michel, Rebet Daniel, Sibert Raymond, Vesin Jean-Marie.

Président d'honneur : Granjux Paul.

L'association est régie par la loi de 1901 avec pour objet : faire respecter le code des donneurs de sang, soutenir les intérêts moraux des adhérents, fournir une aide technique et morale aux membres, examiner tous les litiges qui pourraient survenir, chercher à augmenter le nombre des donneurs de sang en liaison avec le centre de transfusion sanguine d'Annemasse. Siège social : mairie de Neuvecelle.

Une nouvelle association, la 14^e au sein de cette belle zone IV si bien structurée et animée, est née. Sur le plan

officiel, il conviendrait, comme pour toute association ou société, que chaque membre verse une cotisation, ainsi nous serions mieux reconnus et plus représentatifs auprès des pouvoirs publics et de notre fédération nationale. Certaines régions de France cotisent davantage que nous et ont ainsi plus de droits officiels. Egalement de nombreuses fédérations donnent des diplômes de reconnaissance à 25, 50 ou 100 dons.

Les premiers prélèvements se font en mairie (70 à 80 dons). En 1969, après modification et aménagement des bureaux, ce n'est plus possible, et il nous faut chercher un local, ce qui n'est pas facile. Provisoirement, l'entreprise Leonarduzzi, que nous remercions encore, nous prête gratuitement son réfectoire pour les prélèvements et également pour nos soirées surprises qui, à cette époque, connaissaient une très grande affluence.

En 1974, avec le nouveau véhicule aménagé, le docteur Bosson nous demande de faire prélever dans son beau camion. Nous sommes donc revenus place de la Mairie, tout en regrettant notre salle Leonarduzzi, si sympathique, où très vite régnait une bonne ambiance.

En 1978, l'association fêtait son 10^e anniversaire : messe pour nos défunts, gerbe au monument aux morts (discours, écussons, calicots, pare-soleil), vin d'honneur à la mairie, un bon repas avec danses réunissait à la Grande-Rive les donneurs, les anciens, les représentants du C.T.S., de la Fédération et des associations de notre grande zone.

A deux reprises, le comité a demandé et obtenu du centre de transfusion sanguine le groupage des jeunes de moins de 18 ans ; ainsi une centaine de garçons et filles ont pu connaître leur groupe sanguin, ce qui est certainement un avantage.

Chaque année nous organisons :

- une soirée surprise dont le 1^{er} prix a été plusieurs fois un vase ou une bonbonnière de Sèvres offert par le Président de la République ;
- une sortie de printemps ;
- les fêtes d'été, avec deux soirées repas et bals champêtres et le tiercé humoristique ;
- une soirée familiale d'automne, le tout bien souvent animé par notre ami Alain.

C'est au cours de ces soirées que sont remises les plaquettes de reconnaissance aux anciens atteints par la limite d'âge fixée par un décret du ministère de la Santé.

L'Association possède ses propres statuts intérieurs et s'efforce de les respecter : malades, décès, militaires, mariages, anciens, participations aux congrès, assemblée générale, réunions du comité, zone, fédération, centre de transfusion sanguine, soirées et concours organisés par les autres associations de la zone : ski de fond ou de piste, cyclisme (1^{er} coupe 1981) et boules (3^e coupe 1981).

Notre association est forte de 250 membres actifs. A ce jour, Neuvecelle a offert aux hôpitaux pour les malades et blessés : 3.400 flacons de ce précieux tissu humain qu'est le sang. Pour le 1.000^e don, nous avons reçu une plaquette du Président de la République. C'est certainement bien, mais nous pouvons faire davantage, ainsi que dans les participations aux diverses manifestations.

Membres du comité actuel :

M. Degrange Joseph, président d'honneur.
Bondaz Louise, Ducommun Rolande, Chapuis Marie, Verrando Marie-Antoinette, Vesin Marguerite, Chapuis Jean-Bruno, Ducret Lucien, Granjux Jean, Lazareth Antoine, Paret Pierre, Rebet Michel.

Donneurs décédés depuis la création de l'association :

Besse Léon, Burnat Gaston, Buttay André, Chapuis Didier, Christmann Arno, Clerc Robert, Colloud Bernard, Granjux Laurence, Granjux Paul, Jacquier Georges, Laidin Rolland, Lazareth René, Magnin Jacques, Musy Philippe, Noir René.

Dans l'espoir et l'attente d'une salle, soyons fiers de notre don (un peu de temps, un peu de sang) qui doit nous rendre plus forts et plus humains. Et comme le dit si bien notre chanson :

*Oui le sang, c'est la santé
Et quand il faut le donner
Les volontaires du sang
répondent présents.
Jeunes gens qui nous écoutez
Suivez la trace de vos aînés
Pour quelques petites piqûres
Vivez une belle aventure.*

Antoine LAZARETH.



MICHEL MOROSATO

NEUECELLE

Tél. (50) 75.23.90



p. novarina

34, Avenue des Vallées
128, Boulevard de la Corniche
THONON-LES-BAINS - Tél. (50) 71.25.98

TOUS LES MATERIAUX NOUVEAUX
TOUS LES MATERIAUX SPECIAUX

*la cuisine
au naturel*

Mudry
Ets et fils
cuisines

Hall Expo - Ateliers
Rte d'Armoy - THONON
TEL. 713543

FABRICANT

CONCESSIONNAIRE

COMERA

studio photos
Angel
MOROSATO

IDENTITÉ MINUTE
PORTRAIT - MARIAGE

3, rue de la Touvière
(près Banco)
Tél. (50) 75.35.44
74500 EVIAN

Richard
Leonarduzzi

ARTISAN

CARRELAGE
FAIENCE
MARBRE

Chemin des Houches
NEUECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 75.29.55

Equipements K7
Ets Loridant Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUECELLE SUR EVIAN
Tél. (50) 75.10.79
Telex : Loridan 380152 F

CONCOURS DE MAISONS ET BALCONS FLEURIS Année 1981



• HOTELS ET RESTAURANTS

1. La Verniaz et le Royal (ex-aequo)
2. Restaurant "Chez Danic" - Grande-Rive

• BALCONS

1. M. ROY Paul - Résidence "Le Milly"
2. M. VOLDOIRE Marius - Avenue Seuvay
3. MM. DUCRET André, Pré-de-l'Abbayé, et BLANC Gabriel, avenue de Milly

Ont été remarqués :

- M. DUMONT-KIRMANN Edmond - Route de Grande-Rive
Mme LAZARETH René - Avenue de Lécherot
M. TARRANO Marcel - Résidence "Le Milly"

• MAISONS

1. M. ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian
2. M. PAGNIER Pierre - Pré-de-l'Abbaye
3. M. CHARLES Joseph - Avenue de la Creusaz

Ont été remarquées :

- M. AUBRY Joseph - Route de Grande-Rive
M. BONNEVIE Michel - Rue des Pêcheurs
M. BORELLI Oreste - Avenue d'Evian
M. BUQUET Jacques - Avenue du Flon
M. BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot
M. DIDES Christian - Impasse du Flon
M. DUBOIS Claude - Impasse du Flon
M. FOREL Serge - Avenue de Maraîche
Mme FOUQUES Jeanne - Avenue du Flon
M. FRELON Henri - Chemin des Chênes
M. GOY Joseph - Avenue d'Evian
Mme HAON Marcel - Avenue de Maraîche
M. JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly
Mme JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly
Mme LAURENT Auguste - Avenue de Verlagny
M. LAZARETH Antoine - Avenue de Milly
Mme LEDROIT Lucie - Avenue du Flon
M. MAGNIN Guy - Avenue Seuvay
M. MORAN Michel - Chemin des Chênes
M. RUFFET Marcel - Avenue d'Evian
Mme SAUVAGE-PERRETTO - Av. du Club Hippique
M. TEISSEIRE Louis - Avenue de Montigny
M. VEILLET René - Avenue du Léman

Une mention toute particulière aux personnes ayant conservé les "CROSSES".

Droguerie de la Monnaie

PEINTURES - OUTILLAGES

PAPIERS PEINTS

REVETEMENTS DE SOLS

PARFUMERIE

10, rue de la Monnaie

74500 EVIAN

Tél. 75.05.89

Frossard

A VOTRE SERVICE

LOCATION AUTOCARS 10 A 60 PLACES

EXCURSIONS

VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS
EN AUTOCAR

Devis gratuits

Demandez nos brochures détaillées

7, place des Arts THONON Tél. 71.03.57

CRÉATION PARCS ET JARDINS

Floret - Erard

PAYSAGISTE

Etude - Plan

Pépinières
le « Pré de l'Abbaye »

NEUVECELLE

Tél. 75.03.10

Avenue du Léman

NEUVECELLE - 74500 EVIAN

Tél. 75.03.62

FLORIDA sarl

Le Supermarché de Milly

ouvert toute l'année,

fermé le Jeudi après-midi

Tél. 75.14.58

NEUVECELLE - EVIAN

sarl

FAVRE

Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN

Tél. 75.06.14



**Maison de
la Presse**

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie - Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél.: 75.04.36

Partez à l'aventure

avec le Poney-Club Cavalcade de Neuvecelle

Il y a trois ans, le Poney-Club Cavalcade, situé juste en-dessous de l'église de Neuvecelle, a ouvert ses portes aux jeunes cavaliers de la région.

Depuis, des efforts incessants se sont poursuivis afin de permettre au Poney-Club d'agrandir, uniquement par auto-financement, non seulement le nombre de ses poneys, mais également ses installations.

C'est ainsi que le Poney-Club possède actuellement une vingtaine de poneys et double poneys qui travaillent suivant le temps en manège couvert, en carrière ou en promenade.

L'instruction y est donnée par Mme Dominique Martinerie, monitrice diplômée d'Etat, qui amène progressivement ses jeunes cavaliers à passer les examens officiels de la Fédération (100 % de réussite à tous les examens passés) et à partir en concours de sauts d'obstacles dans la région et même jusqu'à Grenoble.

L'équitation sur poneys est à la portée de tous, car le Poney-Club, grâce à ses poneys de toutes tailles, de 1,10 m à 1,47 m au garrot, accepte aussi bien les enfants de 4 ans que les adultes de tous âges. C'est ainsi que de nombreux parents partent en promenades tous les dimanches avec leurs enfants... et lorsque le temps le permet, c'est toute la journée qu'ils partent, se réunissant à midi autour d'un bon feu de bois, le tout dans une ambiance fort sympathique.

De nombreux stages sont organisés de façon régulière, permettant à l'enfant de vivre toute la journée avec son poney. Il apprend alors que l'équitation ne consiste pas seulement dans le fait de monter sur son poney, car il faut savoir également s'en occuper du matin au soir et apprendre à l'aimer et à le connaître. Prenant entièrement en charge son poney, l'enfant prend confiance en lui et apprend à se sentir responsable. Des stages, logés et nourris, se déroulent durant les vacances de Pâques et d'été où, par groupe de six, les enfants vivent entièrement au Poney-Club, passant des vacances formidables avec leurs poneys, leurs leçons d'équitation, promenades, jeux, pique-nique au bord du lac et feux de camp le soir.

Le but du Poney-Club est d'apporter à tous les plaisirs de l'équitation dans une ambiance très décontractée et en toute sécurité, les Poneys étant tous très bien dressés.

Les enfants qui arrivent timides et renfermés ou bien trop nerveux changent vite de caractère grâce à leur poney et à la bonne ambiance qui règne entre tous les cavaliers. Ils y apprennent le courage, le respect des animaux et de la nature.

L'équitation sur poney est de plus en plus employée dans la rééducation en psycho-motricité et c'est depuis 2 ans que le Poney-Club reçoit très régulièrement les enfants de l'I.M.P. des Cygnes. Grâce à des tarifs préférentiels, les enfants des écoles, notamment celle de Saint-Bruno, à Evian, et de nombreux centres de vacances viennent passer plusieurs après-midi par semaine au Poney-Club afin d'y découvrir ce monde nouveau.

Le Poney-Club est en pleine expansion, des aménagements sont constamment mis en projets, toujours réalisés. C'est ainsi qu'avant Noël, une grande



L'équitation est une affaire de confiance mutuelle entre le poney et son cavalier et, dès que le but est atteint, cet adorable couple peut alors se surpasser.

salle de jeux-club house, chauffée, va être installée et, pour Pâques, l'achat d'un nouveau camion est prévu afin que notre équipe de concours, à la suite d'un entraînement intensif puisse, nous l'espérons, faire briller les couleurs du Poney-Club de Neuvecelle sur les terrains de la région Rhône-Alpes.

Pour vous tous, chers amis... si vous avez un moment, venez donc rendre visite au Poney-Club, il est situé juste au-dessous de l'église de Neuvecelle et nous sommes persuadés que l'œil attendrissant des poneys vous donnera envie d'essayer une petite promenade... D'autant plus que les tarifs sont loin d'être élevés et qu'un bon blue-jean suffit comme équipement...

Dominique MARTINERIE.

supermarché

b

banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

◆

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

BALLY
et
ECUVILLON

Assurance et Crédit

2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 75.07.95

Jean-Paul BONDAZ

Plâtrier • Peintre
Tous revêtements muraux
Ravalement de façades

Villa La Sauvageonne
Chemin de Gravanne
Tél. (50) 75.30.17

NEUVECELLE
74500 EVIAN

ENTREPRISE
BOCHATON Frères

★
Terrassements
Sables et graviers
Pierre de Meillerie
★

Les Mateirons
Tél. 75.01.92

Pour vendre
ou acquérir

PROPRIETES
APPARTEMENTS
TERRAINS

Agence BAUD

Fondée en 1920

2, avenue de Neuvecelle
74500 EVIAN
Tél. 75.12.58

LFJB

**LES FILS
DE J. BAUD
S.A.**

**A votre service...
dans ses 5 départements :**

- Combustibles
- Produits métallurgiques
- Quincaillerie
- Electro-ménager
- Primagaz

3 bis, rue Nationale - Evian - Tél.: (50) 75.07.28

l'implantation de l'usine Simonazzi



Le Syndicat pour le Développement d'Evian et de sa région a été mis sur pied il y a trois ans. Personne, à l'époque, ne pouvait imaginer que nous en serions là aujourd'hui.

Il est vrai que nos projets ne manquaient pas d'ambition. Vouloir implanter de l'industrie, même légère, dans une région comme la nôtre, il fallait le faire. Il y a de nombreux endroits en France et ailleurs qui s'y prêtent mieux. Et pourtant nous sommes condamnés à réussir.

Lorsqu'on regarde autour de nous, ce n'est pas la misère. Mais il faut bien voir deux choses. La première, c'est que l'agriculture qui était le fond de notre économie locale, n'a pas été remplacée. La deuxième, c'est que l'apport du tourisme n'a pas compensé la régression du thermalisme. Alors, la prospérité actuelle n'est peut-être que provisoire et nous oblige à penser aux lendemains.

Soyons quand même réalistes. La création d'une zone d'activités ne sera jamais qu'un appoint. Les atouts de notre région restent le tourisme et le ther-

malisme. Mais pour que ces activités puissent se développer, il est indispensable que les commerces et les hôtels soient ouverts plus longtemps dans l'année. Et pour cela, il faut une population suffisante. Cette population, nous ne pourrions compter sur elle que dans la mesure où nous serons capables de créer des emplois permanents en nombre suffisant.

La société Simonazzi, en venant dans notre région, nous a aidés à faire le premier pas. Il s'agit d'une affaire importante. L'entreprise a été fondée vers le milieu du XIX^e siècle, à Parme, en Italie. Elle a derrière elle une longue tradition de construction mécanique. D'abord spécialisée dans la forge, puis dans le matériel agricole, elle se consacre depuis une vingtaine d'années à la construction du matériel d'embouteillage de boissons gazeuses ou non. Elle est la première en Europe dans son domaine et exporte actuellement environ 80 % de sa production vers le monde entier.

La capacité productive de la société Simonazzi est répartie en quatre implantations situées à Parme et à Vérone, qui regroupent 800 employés. Depuis quel-

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 75.04.90

L'OURSON



Jeux
Jouets
Modélisme
Cadeaux

6, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. 75.21.24

Lombard

Matériaux de construction
Carrelages • Isolation

EVIAN
Avenue de la Gare
Tél. 75.02.28

THONON
Boulevard Georges-Andrier
Tél. 71.00.04

LES CINQ CHEMINS - MARGENCEL
Tél. 72.63.95

A NEUVECELLE

déjeunez ou dinez au

Café Royal

et profitez du cadre
prestigieux du Royal Hôtel

TÉL. 75.14.00 OUVERT D'AVRIL A OCTOBRE



QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. (50) 71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

Equilibrage
tourisme
et poids lourds

Quiblier, c'est la sécurité !

CRÉDIT AGRICOLE
MUTUEL
DE LA HAUTE-SAVOIE



Toutes opérations
de banque

Agence d'Evian :
2, rue de la Monnaie
Tél. 75.31.99

ques années, la société connaît un besoin d'expansion qu'elle n'a pu résoudre de façon interne. Les techniques de production et les programmes ont atteint leur niveau maximum d'efficacité. La direction du groupe s'est alors orientée vers la réalisation d'implantations nouvelles capables d'absorber une partie des nécessités de productions actuelles, en particulier à destination des marchés de l'Europe continentale. Différentes études et analyses ont conduit la société Simonazzi à porter son choix vers un pays européen où sa production avait acquis une position importante indiscutable. De ce point de vue, la France, l'Irlande et la Belgique paraissaient des solutions tout aussi acceptables. La priorité a cependant été donnée à la France où la société s'est considérablement affirmée ces dernières années. Le chiffre de vente qu'elle a réalisé sur le marché français en 1980 est de l'ordre de 20.000.000 de F. Compte tenu de son souci de rester à une distance de Parme qui ne soit pas supérieure à 500 km, tout en étant dans une position logistique qui permette des liaisons rapides avec les différents pays du marché commun, la société a fixé son choix sur la Haute-Savoie. Et finalement, les conditions offertes par notre syndicat l'ont amenée à venir s'installer dans la zone d'activités de Montigny.

Les négociations préalables ont duré un peu plus de deux ans. C'est le temps qu'il a fallu pour que la société et le syndicat intercommunal définissent leurs objectifs et fixent leurs obligations réciproques. S'il est en effet de l'intérêt de la collectivité d'encourager l'initiative privée, l'aide accordée ne peut pas se faire à n'importe quel prix. En l'occurrence, elle devait rester compatible avec les buts que s'était fixés le syndicat et les moyens financiers dont disposaient les communes. Car les seules aides extérieures sur lesquelles pouvait compter le syndicat sont celles qu'apporte le Conseil général de la Haute-Savoie qui a fait de notre zone d'activités une opération test dans le département. Nous ne faisons pas partie des régions dites "économiquement sinistrées" qui justifient un financement de l'Etat ou de la Région. Le syndicat souhaitait, d'autre

part, suivre une règle unique en ce qui concerne son aide propre — à savoir 100 m² de terrain viabilisé ou son équivalent par emploi créé et possibilité de location-vente sur 15 ans — quelle que soit la taille de l'entreprise désireuse de s'implanter sur la zone.

La première pierre de l'usine Simonazzi-France a été posée le 31 octobre 1981. Dans un an, une première tranche de 4.600 m² sera construite et livrée. Elle permettra la création de 100 emplois à recruter en priorité sur le territoire des quatre communes formant le syndicat. Une seconde tranche est envisagée ultérieurement, portant le nombre d'emplois à 300.

Par sa dimension, la société Simonazzi n'était pas le type d'entreprises vers lesquelles s'était orienté a priori le syndicat. Nous pensions davantage à des entreprises de taille plus modeste, 10 à 15 emplois maximum. C'est un peu le hasard qui nous a conduits à cette affaire particulière, permettant en fait d'intégrer notre action dans le redéploiement de l'industrie française.

La société Simonazzi construit des machines. Elle fait partie de ce qu'on appelle le secteur secondaire de l'économie parce qu'elle fabrique un outil qui sera lui-même réutilisé pour créer un nouveau produit destiné à la consommation. Or, la croissance qui fut spectaculaire dans notre pays, a subi depuis quelques années un ralentissement brutal. Elle se révèle aussi plus fragile que chez certains de nos voisins comme l'Allemagne, parce que fondée principalement sur le secteur tertiaire, dernier maillon de la production avant le consommateur, d'où la nécessité de rééquilibrer nos forces et de favoriser le secteur secondaire.

Reconnaissons aux maires des communes d'Evian, Neuvecelle, Maxilly et Lugrin, la sagesse et le mérite d'avoir su saisir l'occasion d'apporter la modeste contribution de notre région à la recherche de l'équilibre social et économique que souhaite le pays tout entier.

Louis DURET.

Ai nostri Amici di Parma

Fra qualche mese, con l'avvenuto collaudo della fabbrica "SIMONAZZI-FRANCE" di Maxilly, ci sarete vicini.

Tramite questo nostro bollettino comunale "Neuvecelle 82", siamo oltremodo lieti di darVi il benvenuto e ci congratuliamo con Voi per aver scelto la nostra bellissima regione di Evian quale sede dei vostri nuovi impianti europei.

Fiduciosi che codesta scelta si avvererà prestissimo proficua, Vi porgiamo i nostri migliori auguri per il 1982.

Charles PERNET.

Le nouveau groupe scolaire : un an après son ouverture



La coupe du ruban

Le nouveau groupe scolaire communal qui fonctionne depuis avril 1980, a été inauguré le 7 novembre 1981.

Sans vouloir revenir sur le projet et sa réalisation, qu'un article du bulletin municipal n° 3 présentait en janvier 1980, quelques explications sur l'opportunité de l'opération, après un an de fonctionnement, semblent indispensables.

Conçu en conformité avec les normes administratives du moment — 25 élèves maximum par classe — cet établissement, qui compte actuellement 70 élèves avec trois classes, malgré un éclairage naturel trop horizontal par rapport au plan de travail des élèves, constitue un bon outil de travail.

Si la population scolaire primaire venait à s'accroître il faudrait, en tenant compte du tableau suivant, demander aux architectes de concevoir une aile qui se raccorde aux bâtiments existants.

Nombre de classes élémentaires actuelles à Milly	Effectifs	
	Minimum au-dessous duquel la 3 ^e classe doit être fermée : 56	Maximum au-delà duquel une 4 ^e classe peut être ouverte : 90 dont 1 classe à 25
3		

Aux différentes salles annexes qui permettent à certains moments de la journée un éclatement du travail scolaire en "ateliers", s'ajoutent une terrasse exposée au sud et des balcons en partie couverts offrant des possibilités supplémentaires dans l'organisation de travaux manuels quand le temps n'est pas trop rigoureux.

Les abords et le terrain de sport :

Les abords, aménagés en pelouses pour activités sportives ou détente (golf, jeux divers de ballons, évolutions laissées à l'initiative des maîtres ou des élèves, par classes ou groupes d'élèves) s'articulent harmonieusement avec le terrain de sport stabilisé qu'il était nécessaire de réaliser pour répondre à l'obligation de consacrer une part importante de l'emploi du temps à l'éducation physique et sportive. Les élèves y trouvent quotidiennement l'occasion de s'exercer à la course, au saut, aux jeux sportifs dans d'excellentes conditions matérielles et dans un site incomparable.

D'accès indépendant de celui de l'école, le terrain stabilisé peut être mis à la disposition de groupes sportifs se constituant dans la commune, qui voudraient s'adonner à la pratique du hand-ball, basket ou volley. Il faudra attendre cependant les beaux jours pour terminer les tracés, installer le portique à grimper et les buts divers.

Sécurité routière :

Il reste à aménager, par des tracés au sol, les carrefours immédiats et les abords de l'entrée de l'école, ainsi qu'un abri à vélos. Les couloirs piétonniers, le stationnement des voitures de parents et du car de ramassage scolaire, la circulation routière ainsi réglementée, assureront une meilleure sécurité des élèves à la sortie des classes. En outre, la pose d'une barrière de protection le long de la départementale 21 et d'une clôture du territoire scolaire devraient figurer à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil municipal.

Le logement de fonction :

Le logement de fonction, conforme aux instructions du ministère de l'Éducation Nationale relatives à la construction des écoles élémentaires, répond à sa fonction en application des textes officiels rappelés ci-après, chaque année, par l'inspecteur d'académie dans le bulletin départemental de l'Éducation : "L'attention des directeurs d'école — quelle que soit l'importance de l'établissement — est appelée sur la nécessité de résider à l'école et d'occuper le logement de fonction, car ils doivent assurer la garde des locaux scolaires dans de bonnes conditions".

L'inauguration :

L'inauguration officielle, date importante dans la vie scolaire de notre commune, a été l'occasion pour M. le Maire de rappeler les étapes qui ont marqué, depuis 1976, l'étude et la réalisation définitive du groupe scolaire.

Accueillis par les chants des élèves après la coupe du ruban traditionnel, les participants entendirent les allocutions de MM. Degrange, maire, Bouvier, sénateur et Laugier, sous-préfet, avant de visiter les lieux et de déguster le vin d'honneur servi dans la salle polyvalente de l'école.

Accompagnant les personnalités déjà citées, étaient présents : les membres du Conseil municipal et de la commission scolaire, M. Favre, député suppléant, M. Combet, Conseiller général, M. Guyon, inspecteur départemental de l'Éducation Nationale, MM. les maires des communes environnantes, M. Belusca, trésorier principal des finances d'Evian, M. Bouvier, architecte, Mme Robert Magnin, M. Fichard, curé de Neuvecelle, les membres du corps enseignant de Neuvecelle et des communes environnantes, le personnel de la mairie, les membres du comité et de nombreux parents d'élèves et enfin les personnes qui participent habituellement à la vie scolaire : conseillers pédagogiques, psychologue scolaire, professeur de golf et les employés communaux.

Les entrepreneurs concernés étaient présents pour la plupart. Rappelons ici la liste complète des entreprises adjudicatrices : S.A. Gallay & Fils - Buisson - Détraz - Vergori - Dannenmayer - Cometti - Favre - I.D.E. - Morard - Blanc - Laporte - Floret-Erard.

Conclusion

Cette belle réalisation communale permet de faire face aux besoins actuels de la population scolaire de notre commune. Malgré des défections (élèves scolarisés dans les écoles primaires publiques et privées d'Evian), les effectifs augmentent à Neuvecelle. Le Conseil municipal devra être attentif à cette progression. Dans l'immédiat, ce sont les effectifs de l'école maternelle qui justifient une étude pouvant aboutir à la programmation d'une seconde classe maternelle à Verlagney ou la construction d'une école maternelle à deux classes à Milly.

Ayant été traité dans son ensemble, l'espace scolaire de Milly comprenant les bâtiments, la cour, les abords, les terrains de sport, se présente comme un ensemble cohérent, non figé cependant, pouvant recevoir une extension si la progression des effectifs s'impose et sans réduire la surface consacrée à une future école maternelle.

Michel BIOLLEY.



1. Bilan financier de la construction du groupe scolaire :

Travaux de construction (honoraires compris) . 1.715.000 F.
Aménagement des abords et de tout le territoire scolaire, plateau d'évolution 198.500 F.
1.913.500 F.

2. Financement :

Subvention construction (département) 379.000 F.
Subvention travaux extérieurs (département) . . 17.360 F.
396.360 F.

Emprunts :

C.A.E.C.L. 890.000 F.
Caisse d'Épargne 400.000 F.
1.290.000 F.
Autofinancement 227.140 F.
Remboursement de la T.V.A. 286.500 F.



GALLAY & FILS

ENTREPRISE DE BATIMENT

Tél. (50) 71.07.35
9, av. de la Dranse
74200 THONON LES BAINS

entreprise giletto

fondée en 1860

BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL

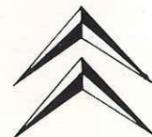
Bureau de THONON-LES-BAINS
6, rue Pasteur
Tél. (50) 71.10.06

Avenue de la Gare
74502 EVIAN
Tél. (50) 75.00.45

GARAGE

Grépillat

AGENT CITROËN



Avenue de Maxilly
NEUVECELLE
Tél. 75.25.57

Entreprise GAUTHIER

VIDANGES
CURAGE D'EGOUTS

Collecteur
de déchets industriels liquides
ou pâteux

01120 MONTLUEL
Tél. (7) 806.02.16

CAVES GAY-OUVRY

☆
☆

VINS DE TABLE

☆

VINS FINS - SPIRITUEUX

☆
☆

EVIAN-LES-BAINS

Entreprise Générale de Menuiserie
CHARPENTE - COUVERTURE

Maurice JACQUIER

Avenue de Maxilly - NEUVECELLE - EVIAN
Tél. 75.24.65

VIE SCOLAIRE

Neuvecelle en classe de mer à Saint-Raphaël

La classe de CE 2 de Neuvecelle de Mme MAZZU-CHETTI, accompagnée de Mmes BOUVARD et CLAIMAND, est partie en classe de mer du 7 au 17 mai 1981. Pour ce faire une idée de ce que fut ce voyage, laissons la parole aux enfants :

Thérèse : Nous avons vu Monaco avec son aquarium, Marineland avec ses dauphins, Vallauris et ses poteries, Biot et sa verrerie.

Sandrine B. : Nous étions bien logés, le parc était très joli. Nous nous sommes baignés. Il y avait des palmiers et beaucoup de plantes.

Sandrine G. : La nourriture était bonne. L'eau était chaude l'avant-dernier jour. Le soir, on faisait des jeux.

Esther : Nous avons vu le Palais du Princes.

Thierry : On a vu le T.G.V.

Jean-Marc : On a pris le train.

David P. : On a vu toutes sortes de poissons.

Béatrice : Nous nous sommes bien amusés.

Emmanuel : On s'est baigné presque tous les jours, on a vu des eucalyptus, de la menthe, du thym, un genévrier, du mimosa.

Bruno : On est allé à la pêche.

Chantal : Ce séjour m'a beaucoup plu, j'aurais voulu rester encore.



BILAN FINANCIER

Dépenses

S.N.C.F.	3.568,00
Séjour	16.200,00
Car (excursions sur place)	1.444,00
Entrées (Marineland, Monaco)	371,00
Malle (colis accompagné et gratifications) ...	54,00
	<hr/>
	21.637,00

Recettes

Caisse école	2.000,00
Loto	1.260,00
Soirée choucroute	3.300,00
Participation parents (25)	7.500,00
Commune de Neuvecelle	4.000,00
Pupilles	450,00
Dons de parents	360,00
Caisse Epargne Thonon	2.160,00
Conseil Général Haute-Savoie	900,00
	<hr/>
	21.930,00

Reste : 293 F, report sur coopérative scolaire.



Voyages éducatifs

1. Le jeune Pascal VESIN, élève du CM 2, est allé représenter avec 3 autres camarades du département, la Haute-Savoie au Congrès National des Jeunes Coopérateurs Scolaires à Bar-le-Duc, les 6, 7 et 8 juin 1981.

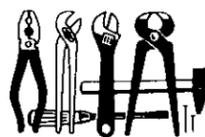
2. Le 7 juin 1981, la classe de Mme GAILLET et la classe maternelle de M. BORIER, accompagnées de Mmes BLANC, SERVOZ, BOUVARD, CLAIMAND, POLETTI, PERTUISET et BOUCHE, se sont rendues au Parc d'attraction d'AVENIR LAND dans l'Isère. Après un pique-nique pris dans la bonne humeur, le train du Far West les a conduites sur le lieu du spectacle western. Les attractions se sont ensuite succédées : bateau sur le Mississippi, manège, tacots 1900, train fantôme. Et c'est à regret que tout ce petit monde a dû prendre le chemin du retour.

3. La classe de M. BIOLLEY, accompagnée de Mmes LORIDANT, VERNAZ-COLAS et M. VESIN, est allée

découvrir l'Auvergne au cours d'un voyage éducatif les 8 et 9 juillet 1981. Conduits par une hôtesse compétente, les élèves ont visité Vichy, le château de Tournoi, l'important musée régional d'Auvergne de Riom, Clermont-Ferrand et une coutellerie à Thiers. Quel émerveillement fut le leur quand, dominant la Plaine de la Limagne, ils firent la découverte depuis le sommet du Puy-de-Dôme de la chaîne des Puys.

Tous ces voyages ont pu être financés grâce aux efforts conjugués des parents, de l'O.C.C.E., et de la Caisse des Ecoles dont les ressources proviennent du produit des soirées d'hiver et de la fête scolaire de juin qui a connu son succès habituel.

luminaires
meubles
tringles
papiers peints



LE BRICOLIEUR

Route de Genève
Croisée d'Anthy
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. (50) 71.28.84

quincaillerie
bois
moquettes
sanitaire

BUISSON Hubert

CHARPENTE
COUVERTURE

NEUVECELLE
74500 EVIAN

Tél. 75.15.74

AGENCEMENT DE MAGASINS
ENTREPRISE GÉNÉRALE

G. DANNENMAYER

Menuiserie aluminium
Vitrerie générale

Tél. : 75.11.91

Dominique
BUTTAY

Tous vos petits travaux
de menuiserie
Pose - Réparation

Avenue de Lecherot
NEUVECELLE
Tél. : 75.30.84

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. (50) 75.12.09

POUR TOUS
VOS CADEAUX
PENSEZ

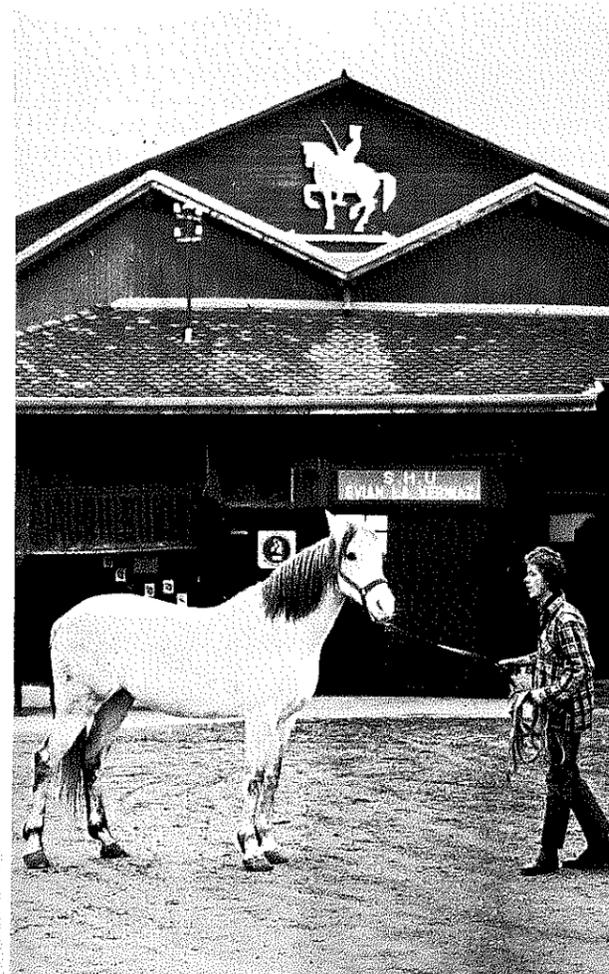
DEMIAUX cadeaux

3, Place du Port
EVIAN
Tél. 75.37.28

chocolaterie - alcools - souvenirs
rayon baptême - communion - mariage

livraisons - expéditions

mieux connaître la société hippique



des jeunes dont l'objectif est souvent la compétition, pratiquée d'ailleurs avec succès par une excellente équipe qui défend brillamment nos couleurs dans tous les concours hippiques de la région. On peut mentionner leur classement honorable aux concours officiels d'Aix-les-Bains et Talloires, aux championnats de Haute-Savoie et la sélection d'un Neucevellois pour les championnats Rhône-Alpes qui se déroulaient dernièrement à Lyon.

Le tourisme équestre qui réunit les adeptes des longues chevauchées. Nos cavaliers se sont rendus cette année à Chambéry pour participer au rallye de tourisme équestre Savoie-Mont-Blanc qui réunissait 270 cavaliers des deux Savoies : une chevauchée fantastique de 12 jours et 400 kilomètres (aller-retour) qui leur valait la coupe du plus long kilométrage.

On ne peut encore donner avec précision les dates des manifestations 1982, mais on annonce d'ores et déjà pour le printemps, un concours hippique suivi, tout au long de l'année, par la traditionnelle Fête du Cheval, peut-être un gala avec une vedette de la chanson, un concours complet et, en septembre, le 10^e Rallye de Tourisme équestre Savoie/Mont-Blanc pour lequel on se prépare à accueillir 300 chevaux et leurs cavaliers...

Du travail en perspective pour nos cavaliers qui se dépensent sans compter pour toutes les manifestations et pour le comité qui a, en plus, la responsabilité de gérer le club. Sur le plan administratif, notre société est une association régie par la loi de 1901, c'est-à-dire sans but lucratif. Elle est gérée par un comité d'une dizaine de bénévoles élus par les membres de l'association au cours de l'assemblée générale annuelle. Comme dans toute société sportive, le comité prend les décisions et assure l'animation mais il a, en plus, la lourde responsabilité de faire réellement vivre le club, c'est-à-dire assurer chaque mois le salaire de deux employés (moniteur et palefrenier) et l'entretien d'une moyenne de douze chevaux qui comprend nourriture, ferrure, soins vétérinaires, achat et entretien de matériel, eau, électricité et parfois l'achat d'un nouveau cheval. Une vigilance de tous les instants pour la trésorière qui doit arriver à "faire le tour" avec l'apport des cotisations, subventions, pension des chevaux de propriétaires, bénéfices des fêtes, engagements des concours hippiques et bien sûr aussi, celui des heures d'équitation. Il serait facile d'augmenter le prix des leçons, mais cela n'entre pas dans l'optique du comité qui est de permettre au plus grand nombre de pratiquer le sport équestre. Notre Société Hippique est un des rares clubs de France à proposer l'équitation à des prix étonnamment bas.

Pourtant, notre Société Hippique ne connaît pas, sur le plan local, un enthousiasme extraordinaire... Cela tient peut-être au large éventail d'activités en tous genres proposé par des associations voisines. La Société Hippique attire pourtant des cavaliers de tout le Chablais... On y vient en relativement grand nombre, du Plateau de Gavot, de la région de Thonon, d'Annemasse et même de Genève, preuve d'une réputation qui va bien au-delà des frontières. Alors, pourquoi pas vous...

Y. MARTIN-COCHER,
président
de la Société Hippique.

Gus, Essor, Bagarreur, Kamichi... Cela ne vous dit rien ? Pourtant, ceux qui portent ces noms bizarres sont des habitants de la commune dont vous avez applaudi plus d'une fois les prestations au cours des fêtes, tiercés ou défilés... Vous avez deviné : ce sont les chevaux de la Société Hippique, association sportive de notre commune, que nous nous proposons de vous faire mieux connaître au long de ces quelques lignes.

Tout d'abord nos amis les chevaux sans qui nous n'existerions pas : nous en hébergeons actuellement vingt, parmi lesquels huit chevaux en pension, montés exclusivement par leurs propriétaires et les chevaux d'instruction à la disposition de la clientèle, pour leçons et promenades ; cinq d'entre eux sont la propriété de la Société Hippique, deux appartiennent aux haras nationaux et les autres sont au pair ou en demi-pension.

Tâche ingrate pour ces chevaux d'instruction qui doivent être rôdés à toutes les disciplines équestres, de la leçon des débutants à la reprise des confirmés, en passant par le concours de sauts d'obstacles, le dressage, les jeux équestres, la voltige, la promenade et même parfois l'attelage. Une diversité étonnante pratiquée indifféremment par des cavaliers de tous âges et tous niveaux. Le cheval connaît un véritable engouement, surtout auprès

hôtel-restaurant LES GRENAIERS

Au bord du lac
Tout confort

Blanc-Morel
GRANDE-RIVE
Tél. 75.13.34 Evian

Cuisine bourgeoise
Spécialité : friture du lac
Jambon et saucisson du pays

Marbrerie J. Calderara

5, rue des Peupliers
Tél. 71.42.76 (domicile)

Atelier :
avenue de Champagne
Tél. 72.76.19

Devis gratuit sans engagement
Monument toutes qualités
Caveaux

Agence Lehmann

Transactions immobilières
Location villas - appartements

●
Place du Port
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. (50) 75.27.53

AMBULANCES D'EVIAN BIRRAUX ROGER

Véhicules sanitaires légers

Entreprise agréée

●
74500 EVIAN • Tél. (50) 75.21.00
En cas d'absence • Tél. (50) 75.04.83

Entreprise
de serrurerie générale

Michel Cometti

Construction métallique

Menuiserie fer
et aluminium

Zone d'activités de Montigny
MAXILLY

PEUGEOT



IMPERIAL GARAGE

9, av. d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 75.01.90

Vente : neuf
occasion

Crédit • Reprise

Réparations :
mécanique
carrosserie



TALBOT

Compte administratif • Année 1980

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

60 - Denrées et fournitures	91.459,95
61 - Frais de personnel	700.026,37
62 - Impôts et taxes	3.061,00
63 - Travaux et services extérieurs	257.425,57
64 - Participations et contingents	227.513,02
65 - Allocations et subventions	69.950,13
66 - Frais de gestion générale	104.207,03
67 - Frais financiers	441.311,38
68 - Charges exceptionnelles	137,18
82 - Charges antérieures	95.668,38
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	300.000,00
85 - Excédent fonctionnement de clôture	71.036,38
Total	2.361.797,38

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

70 - Produits de l'exploitation	526.634,32
71 - Produits domaniaux	10.334,00
72 - Produits financiers	1.477,38
73 - Recouvrements et subventions	72.899,48
74 - Dotation globale de fonctionnement	1.142.033,00
75 - Impôts indirects	50.944,56
77 - Contributions directes	556.837,00
79 - Produits exceptionnels	637,74
Total	2.361.797,38

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

16 - Remboursement d'emprunts	306.417,35
210 - Acquisitions de terrains	23.566,00
214 - Acquisition de matériel	11.427,19
232 - Travaux de bâtiments	446.213,20
233 - Travaux de voies et de réseaux	94.728,24
26 - Contribution dépenses des syndicats	1.819,36
Total	884.171,34

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

060 - Excédent d'investissement reporté	192.297,83
105 - Subventions	194.500,00
115 - Prélèv. sur recettes fonctionnement	300.000,00
140 - Participation à des travaux d'équipement communaux	7.314,53
1421 - Fonds de compensation de la T.V.A.	89.609,00
1423 - Taxe locale d'équipement	70.239,85
16 - Emprunts	100.000,00
25 - Recouvrements de créances	1.500,00
Total	955.461,21

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE 71.289,87

Budget primitif • Année 1981

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

60 - Denrées et fournitures	113.100,00
61 - Frais de personnel	840.950,00
62 - Impôts et taxes	4.100,00
63 - Travaux et services extérieurs	311.500,00
64 - Participations et contingents	423.733,00
65 - Allocations et subventions	84.450,00
66 - Frais de gestion générale	112.000,00
67 - Frais financiers	486.095,00
83 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	315.198,00
Total des dépenses	2.691.126,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

70 - Produits de l'exploitation	548.000,00
71 - Produits domaniaux	7.000,00
72 - Produits financiers	1.650,00
73 - Recouvrements et subventions	71.668,00
74 - Dotation globale de fonctionnement	1.329.608,00
75 - Impôts indirects	56.100,00
77 - Contributions directes	677.100,00
Total des recettes	2.691.126,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

16 - Remboursement d'emprunts	309.898,00
214 - Acquisitions de matériel	15.000,00
214 - Acquisitions de terrain	10.000,00
232 - Travaux de bâtiments	15.000,00
233 - Travaux de voies et de réseaux	505.740,00
26 - Syndicat départemental d'électricité	1.913,00
Total des dépenses	857.551,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

105 - Subventions	21.510,00
115 - Prélèv. sur recettes fonctionnement	315.198,00
140 - Participation à des travaux	
1421 - Fonds de compensation de la T.V.A.	428.618,00
1423 - Taxe locale d'équipement	92.225,00
Total des recettes	857.551,00

le centre rénal de l'Ermitage

• L'ERMITAGE, DE L'HÔTEL AU CENTRE RÉNAL

L'Ermitage a été construit en 1908 sur la Commune de Neuvecelle par le même architecte qui avait conçu l'Hôtel Royal.

Cet hôtel particulier a connu après la guerre de 1914 un règne prospère. Une clientèle fortunée venait chercher dans ce domaine, le repos, la beauté du site et les vertus curatives de l'eau d'Evian. Son déclin commence après la guerre 39-40. Il est alors géré tant bien que mal, par une société commerciale, et se voit dans l'obligation de fermer ses portes en 1962.

En 1967, l'Hôpital d'Evian se porte acquéreur de cet Hôtel; A cette époque, il semblait judicieux d'orienter l'Hôpital vers une spécialité médicale en rapport avec les besoins de la station.

Les démarches sont conduites par Monsieur Peyrache, Directeur de l'Hôpital, le Conseil d'Administration présidé par Monsieur Jean Combet, alors Maire et Conseiller Général.

L'Ermitage est modernisé, dans le cadre du V^e plan hospitalier. Des travaux importants le transforment peu à peu en un Hôpital fonctionnel et confortable.

Son architecture et son style ont été remarquablement conservés, jusque dans les moindres détails de décoration intérieure.

Il est vrai, qu'en pénétrant dans le hall d'entrée, en visitant la magnifique salle à manger et des chambres claires et spacieuses, on a du mal à se souvenir qu'il s'agit pourtant bien d'un hôpital.

De plus, le cadre de verdure exceptionnel dont il jouit en fait un lieu calme et propice à la guérison.

L'Hôtel de l'Ermitage devient Centre Rénal de l'Ermitage, avec une capacité de 120 lits.

Parallèlement à cette transformation et dans le même esprit, un service de rein artificiel fonctionne en 1968 à l'Hôpital d'Evian, avec 4 puis 12 reins.

En juillet 1973, le Centre de Dialyse rénal voit le jour à l'Ermitage : il est équipé de 24 reins artificiels.

En 1980, cet équipement hospitalier est complété par une série de petits appartements imbriqués les uns près des autres, et qui forment le Hameau de l'Ermitage. Ce hameau représente une structure d'accueil, destinée à recevoir les personnes dialysées, pour lesquelles une hospitalisation n'est pas nécessaire, mais qui, pour des raisons médicales et sociales ont besoin d'une protection hospitalière toute particulière.

• Qui est traité à l'Ermitage?

— Au Centre Rénal de l'Ermitage?

Le Centre rénal est compétent pour recevoir trois types de malades.

— Tout d'abord les personnes venues pour subir un bilan rénal, qui va permettre de poser un diagnostic. Ce sont des personnes souffrant d'une affection rénale ou d'une maladie s'y rapportant. La durée de séjour est en moyenne de 6 jours et une fois le dia-

gnostic posé, ces personnes retournent dans leur lieu d'origine.

— Des malades rénaux sous traitement important, nécessitant une surveillance médicale stricte. Il s'agit en particulier de traitement aux corticoïdes ou de chimiothérapies.

Parmi ces malades, on inclut ceux qui sont en attente de greffe rénale, et qui préparent leur organisme à recevoir et à accepter le rein étranger, par des traitements aux immuno-dépresseurs.

Ces traitements sont difficiles à supporter et sont source de fatigue pour les malades. Parallèlement à ces thérapeutiques, intervient très souvent la notion de régime diététique. Des équipes de diététiciennes aident à faire accepter et comprendre les restrictions quantitatives et qualitatives d'aliments.

— Les curistes viennent pendant l'été grossir l'effectif des hospitalisés.

Il s'agit de curistes porteurs d'une prise en charge spéciale sécurité sociale, comportant la mention "hospitalisation médicalement justifiée".

— Au Centre de Dialyse rénal

Le rein artificiel permet à des personnes de vivre et d'attendre une greffe, malgré une fonction rénale inexistant ou inefficace. Le rein n'a plus la capacité d'épurer le sang des déchets qu'il véhicule; ceux-ci s'y accumulent et au-delà d'une norme, ils deviennent toxiques pour l'organisme.

Le rein artificiel est donc un système de substitution, qui pour un temps plus ou moins long, va remplacer la fonction rénale.

La personne dialysée subit régulièrement des séances d'épuration extra-rénale, et est "branchée" sur cette machine environ 4 à 5 heures, deux ou trois fois par semaine.

Les dialysés sont pour la plupart en attente d'une greffe rénale. Actuellement, la greffe de rein a lieu le plus rapidement possible après que l'indication ait été posée. Le rein greffé, pour des raisons médicales et déontologiques est maintenant un rein de cadavre.

Les dialysés selon la décision médicale, restent hospitalisés au Centre rénal en-dehors de leur période de dialyse, ou alors ont la possibilité de rentrer dans leur famille.

En dehors des séances de rein artificiel, ils mènent une vie normale. Certains d'entre eux ont une activité professionnelle. Mais des problèmes se posent au niveau des entreprises où des horaires et les rythmes de travail ne sont pas compatibles avec les absences pour les séances de dialyse. Ce problème est moins aigu pour les artisans, il semblerait utile que des réintégrations dans une vie socio-professionnelle soient facilitées.

Le Centre de dialysés pour aider cette réintégration a mis en place un service de dialyse de nuit.

L'été, le Centre reçoit des vacanciers qui sont obligés de planifier leurs congés dans une ville équipée de reins artificiels.

Une population venue de toute la France, en particulier de la région parisienne se retrouve chaque année à l'Ermitage.



Le Centre Rénal de l'Ermitage et les tennis des Mateirons

• Des chiffres

En 1980, le Centre de Dialyse a pratiqué 11.000 séances de dialyses. Le tableau ci-dessous montre l'origine des personnes accueillies à l'Ermitage et au Centre de Dialyse en 1980 :

	Centre rénal Ermitage	Dialyse rénale
Secteur Evian	110	27
Secteur Thonon	170	31
Haute-Savoie	150	73
Autres départements ..	370	464
Etrangers	50	55
	850	650

• La vie à l'Ermitage

La population de l'Ermitage n'est pas stable : des malades restent des périodes plus ou moins longues. Des malades arrivent, repartent et reviennent. Des amitiés naissent, des échanges s'établissent et une vie s'organise, une vie un peu semblable à une vie de famille. Et cela aide à supporter le traitement, la dialyse, la séparation du milieu familial, la solitude et la souffrance.

Des activités sont mises en place et fonctionnent grâce au désir et à la bonne volonté de tous, sous la houlette d'une animatrice passionnée par ce travail. Ces activités on ne peut que les citer et non s'y arrêter comme on le souhaiterait.

— La bibliothèque, avec un service de circulation de livres dans les chambres des malades alités, avec un système de cassettes sur lesquelles sont enregistrés des ouvrages pour les aveugles ou les mal-voyants.

— Un petit atelier de travaux manuels, sympathique bric-à-brac, où les artistes s'expriment et les non-artistes créent des œuvres d'art : émaux, peintures, maquettes, tricots, fils, etc.

— Des veillées s'organisent le soir, après 19 heures, lorsque les soins sont tout à fait terminés. Ceux qui le souhaitent s'y retrouvent autour d'une partie de cartes ou de dominos. Des veillées dites de l'amitié où chacun peut évoquer par le chant ou la danse sa région ou son pays.

— Des activités culturelles, avec des soirées diapo sur la montagne ou la spéléo.

— Toutes les fêtes sont l'occasion de soirées et il paraît que la soirée de Noël brille de tous ses feux.

— Des séances de yoga de l'énergie permettent de se retrouver dans son corps et découvrir une harmonie bienfaisante.

— Un car est à la disposition de ceux qui peuvent se déplacer ; l'été, des excursions, découvertes de la région, de ses paysages et de son artisanat, sont organisées.

— Un bulletin "L'Arc-en-Ciel", édité et conçu par les dialysés, donne informations, nouvelles des uns et des autres, poésies et calendrier des activités.

Et la liste est incomplète. L'important est le climat qui est créé, le personnel est là pour partager autre chose que des soins médicaux.

• Le personnel de l'Ermitage

On rencontre à l'Ermitage un personnel compétent, fonctionnant sous la responsabilité de M. le D^r CANARELLI, Chef de service, et de M. PEYRACHE, Directeur de l'Hôpital d'Evian.

Selon son statut, ce personnel se répartit entre les services de soins, les services généraux et les services administratifs.

Toutes catégories confondues, 185 personnes travaillent à l'Ermitage, sur les 400 employés de l'Hôpital d'Evian.

Il est à souligner que sur ces 400 employés, 56 personnes sont originaires de Neuvecelle.

Outre un rôle bien spécifique à sa fonction, chaque employé(e) a à cœur de comprendre et d'aider ces malades.

Il faut dire que les insuffisants rénaux dialysés sont souvent des personnes jeunes, chez qui la maladie vient perturber une vie familiale et professionnelle. Il leur faut prendre des décisions, faire des choix et s'intégrer le mieux possible dans notre société qui n'est pas trop structurée pour accueillir des personnes différentes.

Chantal NEGRE

les cantonales



L'histoire, l'instruction civique et l'actualité nous fournissent, cette année encore, un sujet pour notre bulletin municipal. Après les élections de 1981, les Françaises et les Français seront, une nouvelle fois, appelés aux urnes en mars 1982.

Ils auront à choisir leur **conseiller général**.

En cette fin d'année, les candidats présumés sont assez nombreux dans notre canton d'Evian. Des tractations de toutes sortes sont en cours afin de supputer les chances de chacun et de déterminer qui restera en lice, soutenu par des partis, des syndicats et des personnalités. Mon propos dans cet article ne sera pas de présenter des candidats ou d'influencer les électeurs, les Neuvecelloises et les Neuvecellois sauront, dans l'isoloir et au-dessus des polémiques, choisir en leur âme et conscience.

Je voudrais essayer de vous présenter un petit historique du Conseil général et analyser vos votes lors des scrutins passés. Pour ce faire, il faudra parler de l'organisation administrative française.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

L'Administration a la charge de deux catégories d'intérêts différents :

- les intérêts nationaux communs à tous les Français que le gouvernement et les services administratifs centraux se chargent de satisfaire ;
- les intérêts dits locaux qui ne sont communs et spéciaux qu'aux seuls Français résidant sur une partie bien déterminée du territoire.

L'Etat peut choisir entre plusieurs modalités d'organisation pour satisfaire ces besoins :

- Etat centralisé ;
- Etat déconcentré ;
- Etat décentralisé.

La décentralisation est à l'ordre du jour depuis les élections du 10 mai et le changement de gouvernement, mais là n'est pas notre sujet.

a) L'Etat centralisé (ou concentré) :

C'est un Etat dans lequel toutes les décisions sont prises dans la capitale par le gouvernement central, sans distinction entre les intérêts locaux ou nationaux. Dans ce système, tout se décide à l'échelon ministériel. Mais

l'ampleur et la complexité des problèmes sociaux paralysent les administrations centrales et rendent cette organisation d'Etat centralisé impossible. L'heure n'est plus au formalisme administratif qui va à l'encontre du désir des individus de participer à l'administration des affaires qui les concernent.

b) L'Etat déconcentré :

C'est l'Etat dans lequel les pouvoirs de décision concernant les intérêts locaux ou certains de ces intérêts seulement sont transférés du gouvernement central vers les agents locaux de ce pouvoir central. Ces agents locaux restent sous la dépendance hiérarchique du gouvernement central.

Ainsi l'organisation territoriale repose en grande partie sur le département qui est une création révolutionnaire : 83 départements en 1790 et 96 aujourd'hui. Grâce à Mirabeau, les départements ne constituent pas une simple division géométrique du territoire mais une délimitation tenant compte de l'élément humain, c'est-à-dire des réalités géographiques et sociologiques. La loi du 10 août 1871 donne au département sa charte définitive.

Le Préfet représente l'Etat dans le département et, à ce titre, il le symbolise. C'est donc un agent public qui est étroitement subordonné au pouvoir central. La Révolution l'a placé à la tête du département par la loi du 28 Pluviôse, An VIII (17 février 1800). Il est assisté de deux organes consultatifs dont les membres sont choisis par le chef du gouvernement : un Conseil général représentant la population et un Conseil de préfecture appelé à jouer le rôle de conseiller juridique. L'article 3 de la loi indique : "Le Préfet sera seul chargé de l'Administration". Par l'institution du Préfet, Bonaparte désirait retrouver la tradition centralisatrice de l'intendant de l'ancien régime. Nous verrons plus loin que les XIX^e et XX^e siècles ont laissé cette œuvre intacte tout en faisant de petits pas bien timides vers la décentralisation. A ce niveau, ce sont plutôt des mesures de déconcentration qui ont été prises.

Le Préfet est un fonctionnaire politique qui est nommé par décret en Conseil des ministres. Il peut être muté d'office ou mis en disponibilité dans l'intérêt du service. Nous pouvons donc admettre que transférer des pouvoirs du gouvernement au profit du Préfet n'est qu'une mesure de déconcentration, alors que les transférer au Conseil général est une mesure de décentralisation. C'est dans ce sens que le nouveau gouvernement veut œuvrer.

c) L'Etat décentralisé :

Il faut une répartition savamment dosée entre les organes centraux et des organes locaux qui jouissent d'une certaine autonomie. Les collectivités locales s'administrent alors partiellement elles-mêmes. La décentralisation ne pourra jamais être totale, le mot Etat n'aurait plus aucun sens.

d) Evolution de l'Etat en France :

La tendance est au développement de la décentralisation : le mouvement n'est pas uniforme ; à plusieurs reprises, nous constatons des retours en arrière.

— *L'Ancien Régime* : la politique de la monarchie est nettement centralisatrice, grâce aux intendants, sortes de commissaires nommés et révoqués par le roi et placés à la tête des provinces. L'Intendant est l'ancêtre du Préfet.

— *La Révolution* : la Constituante institue un régime très décentralisé. Créations de circonscriptions découpées en départements, districts et communes. Le pouvoir central ne dispose d'aucun représentant local dans la circonscription. On ne trouve que des autorités locales élues. Cela engendre rapidement une véritable anarchie administrative. La Convention réagit et envoie des délégués dans les départements et les grandes villes.

— *Le Consulat* : la réforme, par la loi du 28 Pluviôse, An VIII, marque une réaction beaucoup plus nette. Elle crée :

- dans le département, le Préfet, le Conseil général et le Conseil de préfecture (devenu tribunal administratif en 1953) ;
- dans l'arrondissement, le Sous-Préfet et le Conseil d'arrondissement (suspendu en 1940 et jamais reconstitué depuis lors) ;
- dans la commune, le Maire et le Conseil municipal. Mais il faut signaler que les Maires et les membres des différents conseils n'étaient pas élus, mais nommés. L'Administration était donc fortement centralisée.

— *Monarchie de Juillet et République de 1848* : la Restauration conserve le régime centralisé du Consulat et de l'Empire. La Monarchie de Juillet entre dans la voie de la décentralisation :

- en 1831, élection pour les Conseils municipaux ;
 - en 1833, élection pour les Conseils généraux et Conseils d'arrondissement.
- La République de 1848 décide l'élection du Maire par le Conseil Municipal, sauf dans les communes importantes.

— *Le Second Empire* revient, en 1852, à la nomination de tous les Maires. Mais en 1866, il réalise un accroissement des pouvoirs des Conseils généraux. Il prend des mesures de déconcentration au profit des Préfets et des Sous-Préfets (1852 et 1861).

— *La 3^e République* : dès 1871, l'Assemblée nationale réorganise l'Administration départementale par la loi du 10 août 1871 encore en vigueur aujourd'hui. Le Préfet reste l'organe exécutif du département, chargé de mettre en application les délibérations du Conseil général, mais il est désormais surveillé par une Commission qui émane du Conseil général. Election des Maires (1876) dans les communes de moins de 20.000 habitants, en 1882, dans toutes les communes sauf Paris. Les attributions des Conseils généraux sont étendues.

— *La 4^e République* : pendant les années d'occupation, le contrôle du pouvoir central est renforcé. A la Libération, le régime administratif antérieur est rétabli.

La Constitution de 1946 avait prévu, dans son article 87, que les délibérations du Conseil général seraient exécutées non plus par le Préfet, mais par les soins du Président de l'Assemblée départementale. Après être restée lettre morte sous la 4^e République, le transfert au Président du Conseil général du rôle d'exécutif du département n'a pas été repris par la Constitution de 1958.

— *La 5^e République* : le décret du 13 janvier 1970 a ouvert des portes au Conseil général : il associe les Conseils généraux aux travaux de planification et prévoit leur consultation sur les priorités à fixer entre les investissements publics.

Loi du 5 juillet 1972 : création et organisation des régions.

Après ces différentes transformations, nous allons examiner ce qu'est le **Conseil général**.

II. LE CONSEIL GÉNÉRAL :

Il est une création de la loi du 28 Pluviôse, An VIII (17 février 1800). Une loi de 1833 décide de l'élection dans chaque canton d'un Conseiller général par un collège électoral spécial. Par la suite, les attributions des Conseils généraux se trouvent étendues (lois des 10 mai 1838 et 18 juillet 1866). Il faut attendre la célèbre loi du 10 août 1871 pour obtenir l'autonomie des Conseils généraux qui deviennent ainsi des collectivités locales. Cette loi revêt encore de l'importance par la création d'une commission départementale issue du Conseil général. Elle constitue en quelque sorte un compromis entre les tenants de la suppression des Préfets et ceux qui entendaient les maintenir. Si un exécutif du Conseil général, directement élu par lui, n'a pas été institué, la commission départementale apparaît comme un organe de permanence suffisamment représentatif pour influencer en fait l'autorité du Préfet qui reste l'exécutif de cette assemblée.

1. LA COMPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

a) Régime électoral :

Il revient à chaque canton du département d'élire un membre du Conseil général. Ce principe peut susciter certaines critiques dans la mesure où il entraîne une sur-représentation des cantons ruraux, moins peuplés que les cantons urbains. Depuis 1871, certains correctifs ont été apportés par la création de 400 cantons nouveaux dans les villes. Mais l'idée de 1871, selon laquelle "dans le département, les intérêts cantonaux sont essentiellement des intérêts de groupe et non des intérêts proportionnels au nombre", reste largement admise.

Les Conseillers généraux sont élus pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans. Ils sont indéfiniment rééligibles. Le dernier renouvellement a eu lieu en mars 1979.

Le Conseil général est élu au suffrage universel direct. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Article L 193 du Code électoral : "Nul n'est élu membre du Conseil général au premier tour s'il n'a pas réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- un nombre de suffrages égal au 1/4 de celui des électeurs inscrits."

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

b) Condition d'éligibilité :

Est éligible tout électeur âgé de 21 ans au moins (loi du 23 décembre 1970). En outre, il faut être inscrit sur une liste électorale et domicilié dans le département. A défaut d'une domiciliation, il faut être inscrit au rôle d'une des contributions directes au 1^{er} janvier de l'année dans laquelle se fait l'élection. Mais le nombre de conseillers non domiciliés dans le département ne peut excéder le quart du nombre total.

c) Statut des Conseillers généraux :

Les fonctions de Conseiller général ne sont pas rémunérées mais comportent la possibilité d'indemnités diverses : indemnité de séjour pendant la durée des sessions, indemnités de déplacement, remboursement de frais supplémentaires en cas de mandats spéciaux.

La fonction du Conseiller dure 6 ans, mais cette fonction peut prendre fin :

- par l'expiration du mandat ;
- par dissolution du Conseil général ;
- en cas de décès ou de survenance d'incapacité ;
- par démission d'office ou exclusion qui peut être prononcée par le Conseil d'Etat statuant sur la demande du Ministre de l'Intérieur lorsque le Conseiller refuse de remplir une fonction qui lui est dévolue par la Loi ou par le Conseil général lorsque le Conseiller manque une session ordinaire sans excuse légitime.

2. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Il établit lui-même son règlement intérieur dans le cadre des règles de fonctionnement fixées par la loi et élit tous les ans son bureau.

Il tient chaque année deux sessions ordinaires :
— en avril, pour une durée de 15 jours maximum ;
— entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier de l'année suivante pour une durée maximum de 30 jours.

Le Conseil général ne délibère valablement qu'en présence du Préfet ou de son représentant.

Il peut tenir des sessions extraordinaires sur la demande du Gouvernement, du Préfet, de la Commission départementale ou enfin des deux tiers des membres du Conseil général. Leur durée ne peut dépasser 15 jours. Les séances sont publiques et les citoyens peuvent prendre connaissance des procès-verbaux.

Le Conseil élit la Commission départementale qui se compose de 4 à 7 membres. Elle se réunit de plein droit une fois par mois. Elle constitue un organe de suppléance du Conseil général et un organe de surveillance du Préfet (elle contrôle la gestion financière).

3. LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Il s'occupe de toutes les affaires du département. Il règle ces affaires au moyen de délibérations que le Préfet est chargé d'exécuter :

- gestion du domaine départemental : il gère les biens qu'il s'agisse du domaine privé ou du domaine public ;
- établissement du budget départemental : le vote du budget constitue l'une des attributions les plus importantes du Conseil. Comme tout budget, il prévoit et autorise les dépenses et les recettes annuelles. Il répartit les contributions directes.
- les Conseillers généraux participent à l'élection des Sénateurs : ils ont donc un rôle politique.

Mais leur mission est essentiellement administrative. Depuis le décret du 13 janvier 1970, le rôle consultatif est reconnu au conseil en matière de planification.

— le Conseil règle le statut et le traitement des fonctionnaires départementaux.

III. LE CONSEIL GÉNÉRAL EN HAUTE-SAVOIE.

a) Le nombre des cantons évolue :

1968 : 28 cantons
1976 : 33 cantons (date des dernières élections cantonales).

Un dossier de remaniement est actuellement à l'étude au Ministère de l'Intérieur. Il se pourrait qu'avant le renouvellement de mars 1982 de la moitié du Conseil général, la Haute-Savoie soit dotée de trois cantons nouveaux :

- un 2^e canton de Thonon-les-Bains
- un 3^e canton d'Annemasse
- un 3^e canton urbain d'Annecy, prélevé sur celui d'Annecy-Ouest (Cran-Gevrier pourrait être détaché du canton de Seynod et rattaché à celui d'Annecy-Ouest).

b) Le Conseil général actuel : 33 Conseillers généraux.

Répartition politique :

— Parti communiste	2
— Parti socialiste	5
— Divers gauche	1
— Centre gauche	1
— Centre des démocrates sociaux	10
— Parti républicain	8
— Rassemblement pour la République	2
— Divers ancienne majorité	4

Composition du bureau :

Président : M. Bernard Pellarin
Vice-Présidents : M. Raymond Bouvier
M. Henri Briffod
M. Jean Brocard
Secrétaires : M. Jean Combet
M. Max Decarre

La population des cantons est très irrégulière. Le plus grand est Thonon, avec 36.378, et le plus petit Samoëns, avec 2.876 habitants.

Evian vient en 11^e position avec 17.232 habitants. Le canton d'Evian compte 14 communes, son Conseiller général est M. Jean Combet.

c) Les élections cantonales :

Nous allons étudier les résultats du canton d'Evian à travers ceux de Neuvecelle (voir tableau).

d) Analyse de ces élections :

Nous avons là les 24 consultations du canton d'Evian pour l'élection d'un Conseiller général. Il a fallu recourir cinq fois à un 2^e tour et, curieusement, lors des trois dernières consultations, ce qui prouve que la lutte est de plus en plus serrée entre les différents candidats.

Depuis 1945, l'étiquette politique joue un grand rôle, il ne suffit plus d'être un notable du coin. Jusqu'à ce jour, onze conseillers seulement se sont succédés. M. Charles Clerc, notaire, détient le record avec cinq élections successives (du 19 mars 1894 au 14 décembre 1919). Quatre Conseillers étaient Maire d'Evian, deux d'entre eux étaient Conseiller général avant de devenir Maire.

Depuis 1895, les élections se déroulent tous les six ans, avec une interruption pendant la seconde guerre mondiale. Elles ont lieu en mars depuis 1964.

Le nombre d'électeurs inscrits nous donne des renseignements sur la démographie. En comparant 1913 et 1919, nous voyons que la 1^{re} guerre mondiale a été bien meurtrière pour les hommes du Canton.

En 1945, le Général de Gaulle a donné le droit de vote aux femmes, ce qui explique le doublement du nombre d'inscrits. De 1861 à 1901, le nombre d'électeurs inscrits a progressé de 32 % à Neuvecelle et de 45 % dans le canton. De 1901 à 1931, il a diminué. De 1951 à 1976, il a augmenté de 54 % à Neuvecelle et de 46 % dans le canton. La participation aux différents scrutins est très irrégulière : elle est particulièrement faible en 1907. La réélection de M. Clerc n'étant qu'une simple formalité, beaucoup d'électeurs jugèrent inutile de se déplacer. La plus forte participation est enregistrée en 1867, où le Baron de Blonay est élu avec une très forte majorité. Nous constatons que cette participation suit la même courbe à Neuvecelle et dans le canton.

De 1877 à 1913, le candidat élu totalisait à lui seul presque tous les suffrages. Les nombreux autres candidats avaient une voix, certainement la leur. Seules les trois premières élections et celle de 1883 étaient très disputées. Un renversement de situation invraisemblable est à noter, lors des premières élections de 1861 : M. Folliet a dû mener une campagne endiablée entre les deux tours ! En tous cas, ce fut payant.

Depuis 1919, les luttes sont un peu plus serrées, les candidats sont moins nombreux et les voix sont réparties sur tous les inscrits, à une ou deux exceptions près.

En 1889, nous notons comme candidat, un monsieur Boulanger (c'est certainement le général Boulanger). La ligue des patriotes l'appelaient le général "La Revanche". Comme Ministre de la Guerre, le gouvernement, inquiet, l'éloigne de Paris en le nommant commandant du 13^e corps d'armée de Clermont-Ferrand. Malgré 30 jours d'arrêts, il se rend à Paris et le gouvernement le met à la retraite le 27 mars 1888, ce qui le rend éligible. Ses parti-

sans du Comité Républicain national présentent sa candidature aux élections dans plusieurs régions de France.

Paul Déroulède, porte-drapeau des idées nationalistes et "revanchardes", poète patriote, obtint une voix à Neuvecelle en 1907. Jean Jaurès, fondateur du parti socialiste (1901), de l'*Humanité* en 1904, obtint deux voix à Lugrin, une à Saint-Gingolph et deux à Thollon, aucune à Neuvecelle.

Pour les suffrages exprimés, Neuvecelle vote dans l'ensemble comme le canton. Les résultats respectent l'image et l'orientation politique du canton, avec cependant une précision : si une commune a un candidat local, ses citoyens ont tendance à voter pour lui, on oublie parfois même jusqu'à l'étiquette politique.

Une dernière constatation : il a fallu attendre les dernières élections pour avoir une candidate aux cantonales.

CONCLUSION

Voter est un droit, mais aussi un devoir. Venez donc tous déposer votre bulletin dans l'urne en mars 1982. Vous choisirez le candidat que vous estimerez le plus apte et le plus dévoué à faire partie du Conseil général pour "délibérer et statuer sur toutes les affaires départementales", donc aussi cantonales. Ce qui veut dire, dans la pratique, s'occuper de :

- la création et l'entretien de la voirie départementale ;
- l'aide aux communes pour leur voirie ;
- l'action sanitaire et sociale ;
- l'Education Nationale et des Sports ;
- l'aide à l'agriculture et à l'industrie ;
- la répartition des crédits d'allocation scolaire ;
- les équipements nécessaires de toutes natures.

Vous choisirez le candidat qui saura le mieux œuvrer pour les intérêts du canton d'Evian. L'avenir de notre canton sera donc entre vos mains.

Résultats des cantonales Comment a-t-on voté à Neuvecelle par rapport au canton d'Evian ?

Dates	NEUVECELLE		CANTON		Candidats	Voix à Neuvecelle	Voix dans le canton	Elu Conseiller général
	inscrits	votants	inscrits	votants				
1 ^{er} tour 20/01/1861	200	81 40,5 %	3.021	1.488 49 %	M. FOLLIET M. REGRAY	12 68	722 750	
2 ^e tour 27/01/1861	200	114 57 %	3.021	1.260 41,7 %	M. FOLLIET M. REGRAY	99 9	1.229 22	M. FOLLIET docteur
1 ^{er} tour 05/08/1867	190	161 84,7 %	3.207	2.650 82,6 %	BARON DE BLONAY M. FOLLIET	142 19	2.124 521	BARON DE BLONAY
1 ^{er} tour 09/10/1871	200	146 73 %	3.327	2.247 67,5 %	BARON DE BLONAY M. BRIGUET Eugène M. CACHAT Jean	61 80 5	1.486 725 6	BARON DE BLONAY maire
1 ^{er} tour 05/11/1877	200	125 62,5 %	3.537	2.120 60 %	BARON DE BLONAY M. CHARLES Laurent M. FOLLIET Gaspard M. CHATILLON Gaspard M. PECCOUD M. FOLLIET (député) M. BLANC Jean	123 — — — — — —	2.003 1 44 1 1 2 1	BARON DE BLONAY

Dates	NEUVECELLE		CANTON		Candidats	Voix à Neuvecelle	Voix dans le canton	Elu Conseiller général
	inscrits	votants	inscrits	votants				
1 ^{er} tour 07/10/1878	192	113 58,8 %	3.564	1.976 55,4 %	M. FOLLIET André, député M. FOLLIET Gaspard M. MERARD François M. GRUZ Le curé GALLAZ M. DE BOIGNE Octave M. BURNET, avocat M. BRIGUET, avocat M. DE FORAZ Alphonse	113 — — — — — — — —	1.951 2 1 1 1 1 1 2 1	André FOLLIET député
1 ^{er} tour 04/10/1880		109		2.134	M. BRIGUET Eugène, avocat M. RUFFIER Jacques M. BEAUFORT M. MERARD François	109 — — —	2.103 1 1 1	Eugène BRIGUET avocat, adj. au maire
1 ^{er} tour 12/08/1883	208	169 81 %	3.773	2.866 76 %	M. BRIGUET Eugène M. BILLIOD M. LAURENT	79 90 —	1.465 1.395 1	Eugène BRIGUET
1 ^{er} tour 02/05/1887	215	151 70 %	3.823	2.201 57,5 %	M. BILLIOD M. GALLAY, curé M. FOLLIET Gaspard M. JACQUIER Pierre M. BLANC Jean M. FOLLIET Léopold	146 — — — — —	2.130 3 2 3 2 2	Jean BILLIOD
1 ^{er} tour 28/07/1889	228	151 66 %	3.844	2.330 61 %	M. BILLIOD Jean M. BOULANGER M. MICHOD M. BORCARD M. GIROD Emile et M. FOLLIET Gaspard M. VERDIER et M. DUCOMMUN François M. DENARIE et M. Paul DE CASSAGNAC	138 3 — — — — — 2 —	2.260 22 1 1 3+1 2+1 1+6	Jean BILLIOD
1 ^{er} tour 19/03/1894	235	130 55 %	3.948	1.710 43 %	M. CLERC Charles M. DUPLAN M. CACHAT Hyacinthe M. MARTIN Philippe M. DESSAIX M. MERCIER Jules M. FERNEX Louis M. BRUCHON Joseph M. JACQUIER Mathieu M. DELABERRIERE Arthur M. BLANC Alfred M. GAILLET M. DELALEX M. BESSON	126 1 — — — — — 2 1 — — — — —	1.616 4 1 29 1 1 1 2 1 1 7 2 1 1	Charles CLERC notaire
1 ^{er} tour 29/07/1895	239	137 57 %	4.169	1.905 46 %	M. CLERC Charles M. BORDET G. Divers	137 — —	1.886 3 4	Charles CLERC notaire
1 ^{er} tour 21/07/1901	264	128 48 %	4.383	2.085 47,5 %	M. CLERC Charles M. JACQUIER Pierre M. DUCRETTET François M. JACQUIER Mathieu M. MELIERE M. DURET Jean M. MAX Régis M. BOCCARD Julien	122 — — — 5 1 — —	2.040 1 1 1 5 1 1 1	Charles CLERC notaire
1 ^{er} tour 28/07/1907	258	90 35 %	4.646	1.750 37 %	M. CLERC Charles M. DEROLEDE Paul M. BURQUIER André M. BURQUIER Jacques M. CURSCHELLES Joseph M. MERCIER Jules M. MARCHAND M. PEILLEX Hyacinthe	88 1 — — — — — —	1.693 1 1 1 1 1 2 1	Charles CLERC notaire

Dates	NEUVECELLE		CANTON		Candidats	Voix à Neuvecelle	Voix dans le canton	Elu Conseiller général
	inscrits	votants	inscrits	votants				
1 ^{er} tour 03/08/1913	274	131 48 %	4.663	1.995 43 %	M. CLERC Charles M. JAURES Jean M. GRIVEL Pierre M. NAZ M. BAUD Jacques M. BLANC Louis M. PERRADOTI M. VESIN Charles M. GRIVEL François M. LUGRIN Alphonse	131 — — — — — — — — — —	1.941 5 1 1 1 1 1 1 12 1	Charles CLERC notaire maire
1 ^{er} tour 14/12/1919	264	150 57 %	4.519	2.352 52 %	M. TROMBERT Auguste M. BLANC M. DAVET M. DELAJOUX M. CHEVALLAY André	89 47 7 — —	1.214 724 341 1 1	Auguste TROMBERT
1 ^{er} tour 19/07/1925	254	103 40,5 %	4.339	1.761 40,5 %	M. TROMBERT Auguste M. BLANC Jean M. BLANC Louis M. BAUD Jacques	71 25 — —	1.384 309 3 1	Auguste TROMBERT
1 ^{er} tour 25/10/1931	241	195 81 %	4.372	3.123 71 %	M. LEGER Paul M. BAUD Jacques	113 79	1.960 1.143	Paul LEGER maire, hôtel.
1 ^{er} tour 10/10/1937	—	184	—	—	M. TROMBERT Auguste M. CHEVALLAY André M. LEGER Paul M. RUFFIN Marcel	109 28 36 9	— — — —	
2 ^e tour 17/10/1937	—	197	—	—	M. TROMBERT Auguste M. LEGER Paul	125 69	— —	Paul LEGER
1 ^{er} tour 23/09/1945	524	385 68 %	—	—	M. BLANC Gabriel M. BOUJON Eugène	163 220	— —	
1 ^{er} tour 14/10/1951	527	356 67 %	—	5.755	M. BOCCAGNY M. BOUJON M. FAVRE	87 111 147	1.686 1.801 2.268	Paul FAVRE
1 ^{er} tour 20/04/1958	536	408 76 %	8.418	6.485 77 %	M. BLANC Camille M. FAVRE Paul M. GATEAU Pierre M. LOMBARD Lucien	115 180 63 48	1.484 3.356 1.003 642	Paul FAVRE
1 ^{er} tour 08/03/1964	586	378 64 %	9.391	6.545 70 %	M. COMBET Jean M. FAVRE Paul M. GATEAU Pierre M. SEGURA Joseph	191 120 40 24	3.058 2.529 577 281	
2 ^e tour 15/03/1964	586	350 60 %	9.921	6.042 61 %	M. COMBET Jean M. SEGURA Joseph M. FAVRE Paul	290 30 —	4.514 970 3	Jean COMBET
1 ^{er} tour 08/03/1970	631	407 64 %	10.584	6.186 58 %	M. BENED Adrien M. COMBET Jean M. FOCH Jacques M. LEGER Georges M. LOMBARD Lucien	120 129 84 4 65	975 2.447 1.213 176 1.259	
2 ^e tour 15/03/1970	631	434 69 %	10.582	6.851 65 %	M. BOUJON François M. COMBET Jean M. FOCH Jacques	11 227 192	96 3.559 3.079	Jean COMBET
1 ^{er} tour 07/03/1976	813	566 70 %	11.969	7.464 62 %	M. BAVOUX Jean-Marie M. BALLY Oscar Mme FAVRE Suzanne M. BENED Adrien M. COMBET Jean	86 33 143 159 138	1.340 432 1.496 1.187 2.895	
2 ^e tour 14/03/1976	813	539 66 %	11.965	7.556 63 %	M. COMBET Jean M. BAVOUX Jean-Marie	332 177	5.009 2.279	Jean COMBET

Lucien
ROCH
maçonnerie

Tél. 75.23.35
Chemin des Houches - NEUVECELLE - EVIAN

CHEMINEES - BARBECUES

POLETTI
Pierre



Route
de Grande Rive
Neuvecelle

74500 EVIAN - Tél. (50) 75 32 23

J. PASSAQUAY

S.A.



matériels industriels
travaux publics



74380 BONNE
Tél. 39.20.32

38590 GRENOBLE
Aéroport Saint-Geoirs
Tél. 05.40.00

PERNOLLET
FRÈRES

AMENAGEMENT EXTERIEUR
CREATION - ENTRETIEN

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.26.41

agence G. PILLET



Diplômé Droit Immobilier
C.N.A.M.
Administrateur d'Immeubles
Syndic de Copropriétés

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Membre de la Confédération Nationale
des Administrateurs de Biens
Syndics de Copropriétés de France
Cartes Prof. G 15-74 et T 225-74

« Le Richelieu »
19, av. Général-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. (50) 71.28.77

jeux intercommunaux 1981

Pour la quatrième année consécutive, les jeux intercommunaux organisés par les parents d'élèves de Maxilly se sont déroulés dans la bonne humeur malgré un ciel bien gris et un temps pluvieux. Cependant, nous avons une pensée toute particulière pour Didier Chapuis, mort tragiquement au mois de janvier, qui fut un pilier de notre équipe.

Après un accord passé entre les trois communes participantes (Maxilly, Lugrin et Neuvecelle), le règlement a été quelque peu modifié. Il y avait dix personnes dans chaque équipe et des points étaient en plus accordés aux équipes grâce aux performances (que l'on peut qualifier d'acrobatiques) du Club de Trial de Bonneville et du Club des Ailes Volantes de Thonon. En effet, le matin, les sélections avaient lieu : sur sept concurrents de trial, les trois meilleurs furent pris pour représenter chacun une équipe. Si, au début, toutes les chances étaient de notre côté, elles s'envolaient très vite. En effet, le tirage au sort nous permit de

choisir en premier notre représentant "à moto". Mais s'il fut le meilleur le matin, il termina dernier l'après-midi, n'apportant ainsi qu'un unique point à Neuvecelle. Quant aux ailes volantes, ce ne fut pas meilleur, un point d'atterrissage avait été mis en place, chaque concurrent devant se poser le plus près possible après un décollage à Thollon. Là encore, le représentant de notre commune ne termina que dernier.

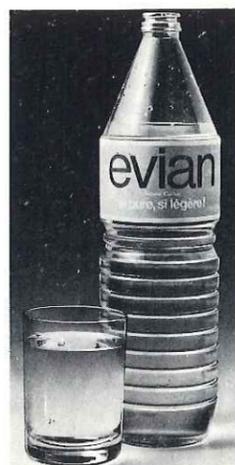
Malgré la hargne de notre équipe pour remporter le challenge une troisième fois et le garder définitivement, sur quatre épreuves, nous n'avions que deux victoires et que deux places de second. C'est l'équipe de Maxilly qui remporta le challenge. De plus, Claude Defoly dut se retirer à la suite d'une entorse à la cheville faite au cours d'un jeu.

Le soir, à la remise des coupes, Neuvecelle songeait déjà à prendre sa revanche l'année prochaine.

Serge FOREL.

et près du lac
Pour toutes transactions, facilités de
paiement - Crédit.

« LES RIVES DU LÉMAN »
Place du Port - EVIAN - Tél. (50) 75.25.59 et (50) 75.23.88
Membre de la S.O.C.A.F. Paris - Cartes nos T/111/74 et G/68/74



L'eau d'Evian vous donne
ce que les Alpes
lui ont donné.

POMPES
FUNÈBRES
GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 75.12.72

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 71.00.80

en bref... et en vrac

• Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a lieu les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à partir de 7 h. 30, et pendant la période estivale, le SAMEDI.
Il est recommandé d'utiliser des sacs plastique pour la collecte des ordures ménagères.

• Ramassage de ferraille

A compter du 1^{er} janvier 1982, le ramassage de ferraille, gros matériaux et objets ne pouvant être pris lors des tournées habituelles, aura lieu, le premier jeudi de chaque trimestre, soit pour l'année 1982, les 7 janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 7 octobre.

• Prix de l'eau

Pour la période du 1^{er} août 1980 au 31 juillet 1981 a été fixé comme suit :

Redevance commune	1,555	
Redevance Etat	0,065	2,90 le m ³
Redevance Agence de Bassin	0,110	
Redevance Assainissement	1,170	

Le forfait minimum de consommation est de 80 m³.

La location du compteur dépend du diamètre de ce dernier.

• Etrences aux militaires

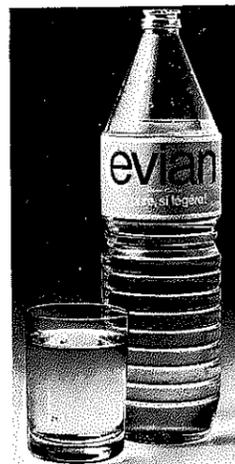
Comme chaque année, il est versé des étrennes aux militaires. Pour permettre leur versement, les familles qui ont un enfant sous les drapeaux sont priées de communiquer leur adresse en Mairie, avant le 15 janvier 1982.

• Réédition du livre de l'abbé Marius DURET

74380 BONNE
Tél. 39.20.32

38590 GRENOBLE
Aéroport Saint-Geoirs
Tél. 05.40.00

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.26.41



**L'eau d'Evian vous donne
ce que les Alpes
lui ont donné.**

agence G. PILLET



Diplômé Droit Immobilier
C.N.A.M.
Administrateur d'Immeubles
Syndic de Copropriétés

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Membre de la Confédération Nationale
des Administrateurs de Biens
Syndics de Copropriétés de France
Cartes Prof. G. 15-74 et T. 225-74

« Le Richelieu »
19, av. Général-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. (50) 71.28.77

CHEZ DANIC

Son restaurant lacustre
et son bar d'ambiance

Terrasse
Ponton 8 bouées
Plage



Ses spécialités du lac
à la carte
et au menu

Grande-Rive
74500 EVIAN
Tél. (50) 75.09.44

EN FACE DU PORT

AGENCE 74

Bernadette BEDONI

Vous propose à la vente :

- Un emplacement exceptionnel, la 1^{re} Résidence Club d'EVIAN « LES AMBASSADEURS »
- Immeuble « LES ROSES » au centre d'Evian, du studio au 4 pièces.
- Chalets, villas, belles propriétés.
- Commerces
- Beaux terrains sur les hauteurs et près du lac.

Pour toutes transactions, facilités de paiement - Crédit.

« LES RIVES DU LÉMAN »
Place du Port - EVIAN - Tél. (50) 75.25.59 et (50) 75.23.88
Membre de la S.O.C.A.F. Paris - Cartes nos T/111/74 et G/68/74

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

Quai de Blonay
74500 EVIAN
Tél. 75.12.72

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
74200 THONON
Tél. 71.00.80

